

Objectif de Spicer

Faire du français la langue "normale" du fédéral dans ses bureaux québécois

Par ANDRE BELLE-MARE

OTTAWA (PC) — Le premier objectif fixé par le commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, serait de faire du français la langue normale de l'administration fédérale dans les bureaux régionaux au Québec en 1974 si l'on veut vraiment assurer l'égalité linguistique dans la fonction publique canadienne.

Dans son rapport annuel

de 555 pages publié hier, M. Spicer consacre un chapitre intitulé "Sentiments filiaux d'un patriote" à la langue de travail au Québec.

Il précise que le fait d'accorder la priorité au français, langue de travail et de communication dans les activités de l'administration fédérale au Québec, ne vient pas en contradiction avec cet objectif et la nécessité statutaire de servir, en anglais, la population anglophone du

Québec et les visiteurs de langue anglaise.

Après avoir constaté que 1973 a présenté un bilan plutôt mince dans ce domaine, M. Spicer écrit que "1974 doit être, sous peine de porter atteinte à la crédibilité de la loi, celle où le gros des énergies devrait être orienté vers la question du français, langue de travail".

BILINGUISME

Le commissaire-

protecteur du bilinguisme dans la fonction publique fédérale propose cet objectif au moment même où le gouvernement Trudeau est à mettre au point un plan en vue de permettre au français de s'affirmer dans les institutions fédérales et où le gouvernement du Québec se penche de son côté sur le statut de la langue française.

Dans son rapport, M. Spicer déplore à plusieurs endroits "la lenteur" de l'implantation du bilin-

guisme dans les organismes et ministères fédéraux et, selon lui, le renforcement du français devrait tout d'abord commencer au Québec même, province à 85 pour cent francophone.

"Cette obligation envers les anglophones n'empêchera sûrement pas l'accomplissement du travail interne dans la langue des Tremblay, Jean-Noël ou Michel, au choix du fonctionnaire. (Suite à la page 2, 2e col.)



Le Soleil, André Belle-Mare

Si nombre d'automobilistes sont restés "pris", hier, dans la neige ou ont dû circuler à des allures d'escargot, les enfants, par contre, ont manifesté leur allégresse hautilue. Qu'ils en profitent, c'est peut-être la dernière vraie tempête de la saison...

Le printemps commence en lion

par Lucien LATULIPPE

La première journée de printemps 1974 a été rude au Québec. On se serait plutôt cru en plein hiver, hier. Mais les Québécois en ont vu bien d'autres et ils sont habitués à ces sautes d'humeur de Dame Nature.

Ils ont encore frais à la mémoire la tempête des 22 et 23 mars 1972 qui avait apporté dans son giron 16,5 pouces de neige, paralysant complètement la région de Québec.

Les vents violents, qui accompagnaient la neige, hier, un peu partout à travers le Québec, ont entraîné un cortège d'inconvénients. La circulation terrestre et aérienne a été perturbée. Mais heureusement, dans l'Est du Québec, du moins, aucune tragédie n'était à déplorer et aucun incendie majeur n'a été signalé.

La précipitation variait de quatre à huit pouces, selon les régions. À 1h, la nuit dernière, le bureau de la météo de l'aéroport de Sainte-Foy établissait à (Suite à la page 2, 1re col.)

83 PAGES

78e ANNEE — No 71

QUEBEC, VENDREDI 22 MARS 1974

PRIX QUINZE CENTS

Saccage et incendie paralysent le projet du siècle; évacuation des travailleurs

par Roger LEROUX

Cette nuit, les autorités de la Société d'énergie de la Baie James considéraient l'immense camp de La Grande comme perdu et c'est sur "l'opération évacuation" que tous les efforts sont été reportés.

D'après les informations obtenues à Montréal des responsables du "projet du siècle", le centre communautaire, les locaux de l'administration de même que les installations fournissant l'énergie au système électrique de chauffage et aux cuisines avaient été incendiés ou rasés au bulldozer de sorte que le premier souci des dirigeants du chantier était, cette nuit, d'évacuer le plus rapidement possible les quelque 900 travailleurs sur place pour leur éviter de souffrir du froid.

La compagnie Nordair, qui assure une liaison quotidienne avec LG-2, a confirmé de ses bureaux de

Montréal qu'elle avait expédié, à la demande de la SEBJ, deux Boeing 737 (113 passagers) et un appareil Fairchild (42 passagers) pour commencer l'évacuation qui doit se poursuivre tout l'avant-midi.

D'après des renseignements fournis par la Sûreté municipale de la Baie James, cette nuit, l'arrivée hier d'une centaine d'agents de la Sûreté du Québec venus prêter main forte aux 20 agents de sécurité de la SEBJ et à la SMBJ n'a pu empêcher les actes de vandalisme. On ne signalait aucun blessé, hier soir, sur le chantier.

La majeure partie des effectifs policiers se sont donc repliés à la piste d'atterrissage de La Grande, à quelque 25 milles de là pour la protéger en vue de l'évacuation massive des ouvriers sur Montréal, Matagami et Val d'Or. Quant au camp de LG-2, il a été abandonné.

Au moment de mettre sous presse, il était impossible

d'obtenir une évaluation même sommaire des dégâts qu'aurait subis le camp construit à coup de millions et qui n'a été ouvert qu'au début de 1974. Toutes les communications étant coupées avec LG-2 depuis le milieu de la semaine, ce n'est qu'à la suite des informations fournies par les rares personnes qui ont pu se rendre au chantier et en revenir que les responsables de la SEBJ ont pu se faire un portrait de la situation.

Selon certains rapports, le camp a été presque complètement rasé, selon d'autres, seuls la taverne et le centre communautaire auraient été incendiés.

Les derniers commentaires formulés par le porte-parole de la SEBJ, en fin de soirée, étaient que si les dommages au chantier sont aussi importants qu'on le craint, les travaux à la Baie James seraient retardés de plusieurs mois, voire d'un an et les pertes, dans un tel cas, se chiffreraient par des dizaines de millions de dollars.

Sans égard aux pertes déjà enregistrées, la simple évacuation des travailleurs de LG-2 est très lourde de conséquence et témoigne par elle-même du tragique de la situation.

On se rappellera que lorsque les travaux ont été interrompus, il y a quelques mois, à la suite de l'injonction du juge Malouf, on avait retenu de peine et de misère, en les payant, tous les travailleurs de LG-2. On soutenait alors qu'une évacuation massive et le retour forcé des travailleurs dans leur foyer rendrait impossible une reprise rapide des travaux et l'on jugeait plus rentable de les payer à ne rien faire plutôt que d'avoir à procéder à une nouvelle mobilisation.

Si aujourd'hui, à la suite de ce conflit entre la FTQ et la CSN, on en est arrivé à décréter l'évacuation des chantiers, c'est qu'il est impossible de rétablir (Suite à la page 2, 2e col.)



Le Soleil, Roger LEROUX

Le camp de LG-2, qui aurait été en partie détruit, hier, venait à peine d'être mis à la disposition des travailleurs. Il pouvait abriter plus de 1.000 hommes.

Qu'est-ce qu'un

Un cinéma de poche pas comme les autres

Léo Ferré, l'espoir malgré la violence

Le Groupe "O" à l'heure des résultats

La coproduction serait-elle une solution au coût souvent prohibitif des spectacles d'opéra?

Radio-Beauce: meilleure, pire ou pareille aux autres?

A Québec aujourd'hui 9

Annonces classées 26 à 35

Arts et lettres 8-9

Bandes dessinées 36

Bridge 34

Décès 37

Economie-finance 10-11-12

Horoscope 35

Mot-mystère 26

Mots croisés 31

Page documentaire 18

Patron 32

Sport 20 à 23

Télévision 7 et 37

Généralement nuageux.

Minimum 10 (- 12 Celsius).

Maximum 20 (- 12).

De la neige demain.

Les détails, page 37.

Brinco Ultime tentative pour éviter la nationalisation

(D'après PC et UPI) — Les directeurs de la Brinco doivent avoir, aujourd'hui même, des discussions avec le premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank Moores, dans une dernière tentative pour éviter la nationalisation.

M. Moores a déclaré qu'il était prêt à retirer le projet de loi sur la nationalisation qu'il a déposé, hier, à l'Assemblée législative de la province si une entente intervenait avec la compagnie.

Le premier ministre terre-neuvien a expliqué, hier, à la législature les motifs qui l'ont incité à nationaliser la Brinco.

Le fait, pour sa province, d'être propriétaire lui permettra tout d'abord d'entreprendre immédiatement le développement du potentiel hydro-électrique de la basse Churchill.

Terre-Neuve pourra de plus planifier elle-même son développement économique en fonction de son potentiel énergétique.

Quant au financement, le premier ministre a révélé que la Banque de Nouvelle-Ecosse a accepté de fournir les \$180 millions nécessaires à la transaction, par le biais de la Société de développement industriel de Terre-Neuve, qui appartient au gouvernement.

La question de la nationalisation de la Brinco soulève de nombreuses interrogations au Québec, car l'Hydro-Québec possède 34 pour cent des actions de la Churchill Falls Labrador Corporation et achète la plus grande partie de l'électricité qui y est produite à des taux que le premier ministre Bourassa a qualifié d'extrêmement avantageux à l'Assemblée nationale, hier.

M. Bourassa a cependant déclaré au chef de l'Opposition officielle, M. Jacques-Yvan Morin, que son gouvernement n'avait pas encore étudié les implications possibles de la nationalisation sur le statut juridique du Labrador.

A Terre-Neuve, M. Moores a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de renégocier le contrat par lequel l'Hydro-Québec achètera de l'électricité pendant 65 ans.

Le premier ministre terre-neuvien a même l'intention de vendre les surplus éventuels des centrales de la basse Churchill au Québec, mais par des contrats à court terme, cette fois.

Brinco, d'ajouter M. Moores, avait l'intention de relier le développement de la basse Churchill à celui des chutes, et de vendre l'électricité au Québec selon les mêmes conditions.

C'était clairement, selon lui, une situation où les intérêts de la population et ceux de l'entreprise s'opposaient. En tant que société privée, Brinco a parfaitement le droit de vendre au plus offrant l'électricité qu'elle produit. Si elle peut obtenir plus en vendant au Québec qu'à Terre-Neuve, Brinco le fera, d'ajouter le premier ministre.

Par contre, il n'est peut-être pas rentable pour la compagnie d'investir dans des projets qui sont cependant essentiels au développement de Terre-Neuve.

(Suite à la page 2, 2e col.)

La rencontre syndicale a lieu en dépit des accrochages

"Indexation des salaires à tout prix!"

par Michel CHOQUETTE

Contrairement à ce qu'on aurait pu prévoir, les récents accrochages sur les chantiers de construction de la ville de Québec n'empêcheront pas la tenue du colloque inter-centrales sur le thème de l'inflation.

Tard hier après-midi, une réunion d'urgence des chefs des trois centrales CSN-FTQ-CEQ donnait lieu à un accord pour la tenue future d'une réunion des instances syndicales de ces trois centrales pour discuter tout le problème des relations inter-centrales et principalement celui du maraudage.

A compter de huit heures ce soir, de 400 à 500 personnes des conseils centraux des trois centrales entreprennent un colloque sur le thème de l'inflation.

Ce colloque, qui ressuscite le front commun de 1972, veut engager la lutte du mouvement syndical contre l'inflation et contre tout projet de loi jugé particulièrement repressif à l'égard des travailleurs.

A cet égard, les centrales recommanderont à leurs affiliés la réouverture de leurs conventions ou décrets en vue d'obtenir l'indexation de leurs salaires au coût de la vie et le rattrapage qu'ils jugeront approprié.

Le front commun des centrales promet en outre qu'il appuiera tout syndicat qui entreprendra une action en ce sens, que cette action soit légale ou non comme l'a précisé M. Louis Laberge, président de la FTQ, qui participait, en compagnie de MM. Yvon Charbonneau, président de la CEQ et Marcel Pepin, président de la

CSN, à une conférence de presse pour annoncer le colloque.

Selon le document contenant les propositions devant être soumises aux participants, il faut que les travailleurs s'assurent contre la diminution constante en cours d'une convention collective, de la valeur du pouvoir d'achat des travailleurs.

L'indexation des salaires au taux réel de la croissance du coût de la vie est un moyen de lutter contre cette diminution de la valeur réelle de l'échelle de salaire négociée qui constitue en quelque sorte, sous cette protection, une modification unilatérale des conditions de travail durant une convention collective.

(Suite à la page 2, 2e col.)

Le printemps commence...

(Suite de la première page)

63 pouces la chute de neige sur la région de Québec et un pouce additionnel était prévu jusqu'à ce matin.

A Montréal, la précipitation a été de cinq pouces. Dans la Beauce, elle aurait atteint huit pouces. Elle était de quatre pouces dans le parc des Laurentides. A 23h, elle était de quatre pouces à l'aéroport de Pointe-Label, près de Baie-Comeau, et à peu près semblable dans le Bas du fleuve. A cette heure-là, il commençait à neiger à Sept-Îles.

EXPERIENCE UTILE

L'expérience des années précédentes a été mise à profit. Voyant que la tempête se prolongerait en soirée, les autorités ont pris des mesures jugées nécessaires et ainsi ont-elles évité qu'un plus grand nombre de personnes ne soient prises dans la tourmente.

Des écoles ont été fermées et les élèves ont été retournés chez eux dès le début de l'après-midi. Bien des bureaux ont fermé plus tôt. Les cours du soir et les réunions fixées d'avance ont été contremandés. Des magasins ont fermé leurs portes plus tôt que de coutume, le jeudi soir.

L'état des routes étant lamentable, la compagnie Voyageur a remis tous ses véhicules. A la Gare Saint-Roch, les autobus qui étaient arrivés de l'extérieur, hier matin, sont restés à Québec, hier soir, ne voulant pas risquer la vie de leurs clients. Ces derniers ont dû se trouver un refuge pour la nuit.

Le plafond était à 500 pieds à l'aéroport de Sainte-Foy et aucun avion n'a décollé au cours de l'après-midi ni en soirée. Air Canada et Québecair ont contremandé toutes leurs envolées.

VENTS DE 40 MILLES

Dans la région de Québec, les vents ont atteint en rafales la vitesse de 40 milles à l'heure. Ils étaient, en moyenne, de 10 à 15 milles à l'heure. Ils soulevaient une poudrière aveuglante et ils ont formé des amoncellements de neige sur bien des routes et sur des artères des villes.

La circulation était difficile, même dans les rues des villes, et il s'en est suivi de nombreux accrochages. A Québec, la police a dû utiliser ses deux motoneiges pour aller répondre à des plaintes dans les quartiers de Duberger, Les Saules et Neufchâtel.

D'ailleurs, aucune route provinciale n'était recommandable, hier soir, à cause de la visibilité presque nulle, parfois. Certaines se sont bloquées ou elles ont été fermées. Un camion-remorqueur s'est enlisé de travers dans la neige sur la route 20 à Saint-Vallier. De nombreux autres véhicules ont dû s'immobiliser à cet endroit et des agents de la SQ ont dû détourner la circulation.

La route 365 était fermée à Pont-Rouge. La 138 a été fermée un certain temps à Tadoussac. Les déblayeurs l'ont ouverte et quelques véhicules ont pu passer. Peu après, la poudrière l'a de nouveau fermée.

QUELQUES PANNES

La météo prévoyait que la neige devait cesser au cours de la nuit dernière, mais que les vents devaient continuer à souffler, moins fort qu'hier.

Les déblayeurs se sont remis au travail. Ils n'avaient pas eu le temps de se reposer bien longtemps, la dernière chute de neige remontant à dimanche seulement.

L'Hydro-Québec ne rapportait, hier soir, aucune panne importante d'électricité. Les équipes se sont occupées des petites pannes, comme cela se produit régulièrement.

Pour sa part, la compagnie Bell Canada espérait pouvoir réparer aujourd'hui, le câble qui a été brisé par un entrepreneur dans Saint-Pascal. 300 abonnés demeurant au sud du chemin de La Canardière, entre les rues De Villebon et Vitre, sont privés de leur téléphone depuis hier après-midi.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206.

La rencontre syndicale...

(Suite de la première page)

Les conseils généraux — plus hautes instances syndicales entre les congrès — ainsi que les délégués de l'UPA et des ACEF auront à se prononcer sur une proposition recommandant un relèvement du salaire minimum à \$2.50 l'heure, l'indexation dudit salaire minimum au coût de la vie, le relèvement des pensions de vieillesse à \$200 ainsi que le reajustement et

Brinco: Ultime...

(Suite de la première page)

Quelques députés terre-neuviens ont suggéré à M. Moors de tenir une élection sur ce sujet, mais il a retourné qu'il possédait un mandat suffisant de la population.

Trente-trois des quarante-deux membres de la législature de Terre-Neuve appartiennent au Parti conservateur de M. Moors, ce qui ne laisse planer aucun doute sur l'issue du vote.

La seule voix discordante est celle de l'ancien premier ministre Joey Smallwood, qui croit que la décision de nationaliser Brinco est la pire chose qui soit jamais arrivée dans l'histoire de Terre-Neuve.

Saccage et incendie...

(Suite de la première page)

rapidement l'ordre et les conditions de travail et qu'en conséquence, le projet de la Baie James est retardé pour un bon moment.

DES QUESTIONS

- Déjà quelques questions viennent à l'esprit.
- La mise en opération du complexe La Grande sera-t-elle retardée d'un an, et que signifie ce retard en terme d'argent?
- Quelle sera la réaction des nombreux entrepreneurs de la Baie James qui exécutent des contrats; se retourneront-ils contre la SDBJ pour réclamer des indemnités?
- Quelle attitude le gouvernement, en particulier le ministère du Travail, adoptera-t-il à l'égard des centrales syndicales?
- Etc. etc. etc.

LE FIL DES EVENEMENTS

A la suite des événements survenus à la Baie James, la Société d'énergie de la Baie James émettait, hier soir, le communiqué le plus complet sorti de ses bureaux depuis des mois. Se fondant sur les rapports fragmentaires obtenus, voici la chronologie des événements qu'elle livre:

- Au début de la semaine, deux travailleurs, syndiqués de la CSN, sont mis en disponibilité par un entrepreneur et sont immédiatement embauchés par un autre entrepreneur; les employés syndiqués affiliés à la FTQ de cet entrepreneur refusent de travailler avec des gens de la CSN.
- Mardi, des ouvriers tiennent des réunions au camp.
- Mercredi matin, les travailleurs qui ont terminé leur quart de nuit rencontrent à la cafétéria leurs collègues qui commencent leur journée et le mot d'ordre est lancé de ne pas se présenter au travail.
- Les ouvriers occupent les bureaux de l'administration dont celui du chef du chantier, M. Laurent Hamel.
- Les communications sont rompues avec l'extérieur.
- Les premières informations parvenues à la SEBJ indiquent qu'une des conditions du retour au travail est qu'il n'y ait aucun employé affilié à la CSN sur le chantier.
- Jeudi matin, les grévistes ont pris le contrôle des pompes à essence et refusent de donner du combustible aux conducteurs de la SEBJ.
- A 13h00, on ordonne l'évacuation.

Objectif de Spicer...

(Suite de la première page)

"Il faudrait que d'ici à la fin de 1975 environ, la très grande majorité des employés fédéraux travaillant dans les bureaux régionaux au Québec fassent partie d'unités de langue française, résultat qui permettrait, pour ainsi dire, de considérer le Québec tout entier comme une grande unité de langue française".

L'ANGLAIS

Un tel état de fait ne constituerait que le pendant en quelque sorte de la vaste "unité de langue anglaise" formée par le reste du Canada, a précisé M. Spicer.

Cette unité de langue française comprendrait au Québec certains embranchements de langue anglaise pour répondre aux gens de langue anglaise.

Mais les unités de langue anglaise seraient soumises au même régime linguistique que celles de langue française, c'est-à-dire qu'elles seraient dotées d'une capacité bilingue de manière à pouvoir assurer des services au public dans les deux langues officielles, s'il y a lieu, selon la proposition du commissaire.

Des unités de langue française devraient également être constituées dans les autres provinces où il existe une minorité francophone importante, comme au Nouveau-Brunswick et, en plus petit, en Ontario.

LA CAPITALE NATIONALE

La poursuite de l'objectif du raffermissement de la langue française dans la fonction publique signifie également, dans l'esprit de M. Spicer, des réorganisations administratives dans la région même de la capitale nationale.

D'ici à deux ans au maximum, explique-t-il, le gouvernement devrait

l'indexation réelle de toutes les allocations sociales de quelque nature que ce soit.

Dénonçant aussi vigoureusement ce qu'ils qualifient de "fausses causes et causes secondaires de l'inflation", les centrales identifient comme principaux responsables de l'inflation, les monopoles et les profiteurs qui favorisent l'accumulation du capital et les profits exorbitants qui vont se chiffrer comme dans le cas du pétrole jusqu'à 60% d'augmentation et plus.

Bien que les centrales n'entendent pas faire de recommandations précises en ce qui concerne une formule de révision des prix, un comité indépendant de révision des prix est proposé. Ce comité aurait pour tâche de voir à étudier le problème de la stabilité des prix, présenter au gouvernement des projets de politique de planification en matière de production des biens agricoles et enfin, il aurait la responsabilité de proposer des politiques économiques sectorielles concernant les industries qui influencent directement les prix des composantes alimentaires.

M. Marcel Pepin a précisé que ce que veulent les trois centrales c'est la poursuite de l'action du Front commun: "Nous ne voulons pas être payés selon la loi de l'offre et de la demande, nous voulons être payés selon les besoins des individus et des familles, nous voulons aussi lutter et parler pour ceux qui n'ont pas la chance d'être organisés."

Quant à la question du maraudage et de la violence qui opposent les centrales entre elles, ce sujet sera abordé d'une façon très générale au cours des assises du colloque. La rencontre a lieu au Pavillon Pouliot de l'université Laval, à Sainte-Foy.

L'attentat de mercredi pourrait être politique

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne tout entière se demande, si l'attentat du Mall auquel la princesse Anne et son époux ont échappé de justesse, mercredi soir, est l'oeuvre d'un criminel à l'esprit dérangé ou répond à des motivations politiques aux implications plus inquiétantes.

La question est posée en ces termes avec d'autant plus d'angoisse que les Britanniques considèrent toute attaque contre un membre de la famille royale non seulement comme un "sacrilège" mais comme une atteinte directe au système de gouvernement dont ils sont si fiers.

Pour le moment, un seul individu est impliqué dans cette affaire. Il s'agit d'un chômeur londonien âgé de 26 ans, répondant au nom de Ian Ball, capturé sur les lieux mêmes de l'attentat par les

policiers. Rien n'indique qu'il ait un passé criminel quelconque. Il a comparu hier matin devant le tribunal des flagrants délits de Bow Street sous l'inculpation de tentative de meurtre et a été placé en garde à vue et mis à la disposition de Scotland Yard pour une durée d'une semaine, ce qui est déjà exceptionnel.

Mier, l'affaire a pris une nouvelle et encore plus sinistre tournure. Alors que Ian Ball comparait devant le tribunal de Bow Street, le chef superintendant Roy Mason, de Scotland Yard, a révélé que ce chômeur de 26 ans sans domicile fixe, dispose d'une "vaste somme d'argent" sur son compte bancaire. Tout le monde se demande alors si l'homme que l'on croyait être un fou, n'est pas en fait un tueur à gages.

Injonction obtenue par la CSN

QUEBEC (PC) — La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a obtenu, hier, une injonction provisoire visant à rétablir le calme sur les chantiers de construction de la province.

L'injonction, émise par le juge André Gervais, de la cour supérieure, à Québec, demeurera en vigueur jusqu'au 27 mars, à 17 h.

Elle ordonne aux intimés, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et deux syndicats affiliés, de cesser d'intimider ou de menacer de quelque façon que ce soit les syndiqués de la CSN et de la CSD et de les laisser accomplir normalement leur travail sur tous les chantiers du Québec.

les ensembles de pluie



L'imper et ses compléments circonstanciels. Bien coordonnés pour temps pluvieux. à gauche - Le "Sherlock Holmes" en popeline et son pantalon en pareil. Doublure et blouson à carreaux fins. Brun et blanc. Tailles: 8 à 12. \$210. à droite - Le "chemisier" à pinces savantes en coton satiné et sa jupe à pli important. Blouse cravatée en soie rayée comme la doublure et les revers de l'imper. Mais et noir. Tailles: 8 à 14. \$250.

simons
la contemporaine®

place de l'hôtel-de-ville / place sainte-foy

Le gazoduc du Mackenzie coûtera \$5.7 milliards

par Jean-Paul GAGNE de notre bureau d'Ottawa

C'est hier matin, à onze heures, que l'Office national de l'Énergie s'est vu remettre les 7.000 pages de texte qui constituent la première tran-

che de la requête de la Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd qui se propose de construire le gazoduc de la vallée du Mackenzie.

Selon les études de la société requérante, le gazoduc

coûtera \$5.7 milliards, soit à peu près le coût du harnachement de La Grande à la Baie James et du transport de l'électricité vers Montréal. La partie construite en Alaska coûtera, à elle seule, \$600 millions.

Le gazoduc de la CAGP aura un diamètre extérieur de 48 pouces et servira à transporter du gaz naturel provenant à la fois des réserves des côtes de l'Alaska en territoire américain et du delta du Mackenzie en territoire canadien.

très nombreux emplois indirects puisqu'il faudra aménager de nombreux camps de travail et acheter de grandes quantités de matériel.

Le pipe-line requerra à lui seul 2.470.000 tonnes d'acier, 176.000 tonnes d'équipement de construction, 31.000 tonnes d'antigel, 426.000 tonnes de carburants et plus de 300.000 tonnes de matériaux divers.

Le projet requerra aussi la construction de 5 pistes d'atterrissage de 6.000 pieds et de 16 pistes de 2.400 pieds pour les avions à décollage et à atterrissage court dont on se servira pendant la construction, mais aussi après pour la surveillance du gazoduc.

Comme on prévoit acheminer passablement de matériel par la voie des eaux lorsque le Mackenzie est navigable (4 mois par an), le projet requerra la construction de 48 barges de 256 pieds de long et d'au moins de remorqueurs de 84.500 HP.

Il faudra aussi construire 350 wagons plats (flat cars) longs de 89 pieds pour l'acheminement par chemin de fer du pipe-line d'acier dont les sections auront 80 pieds de longueur. Il n'existe pas actuellement de wagons plats capables de transporter ces sections. Ce sont les compagnies de chemin de fer qui achèteront ces wagons; ces derniers feront ensuite partie du matériel roulant des sociétés ferroviaires.

LA REQUÊTE

Les 7.000 pages de la requête d'hier auprès de l'Office national de l'Énergie ne semble n'être qu'une partie des démarches que doit faire la Canadian Arctic Gas Pipeline Limited pour réaliser son projet.

En effet, parallèlement à cette présentation devant l'organisme fédéral régulateur, la compagnie a dû présenter une requête devant les autorités du ministère des Affaires in-

diennes et du Nord afin d'obtenir le droit de passage sur les terres du Yukon et des Territoires du Nord-ouest qui sont de juridiction fédérale.

Au même moment, la société jumelle de la CAGP, l'Alaska Arctic Gas Pipeline Company a soumis à la Federal Power Commission des États-Unis une requête analogue en vue d'obtenir le droit de construire la section de 195 milles qui doit passer sur les côtes de l'Alaska.

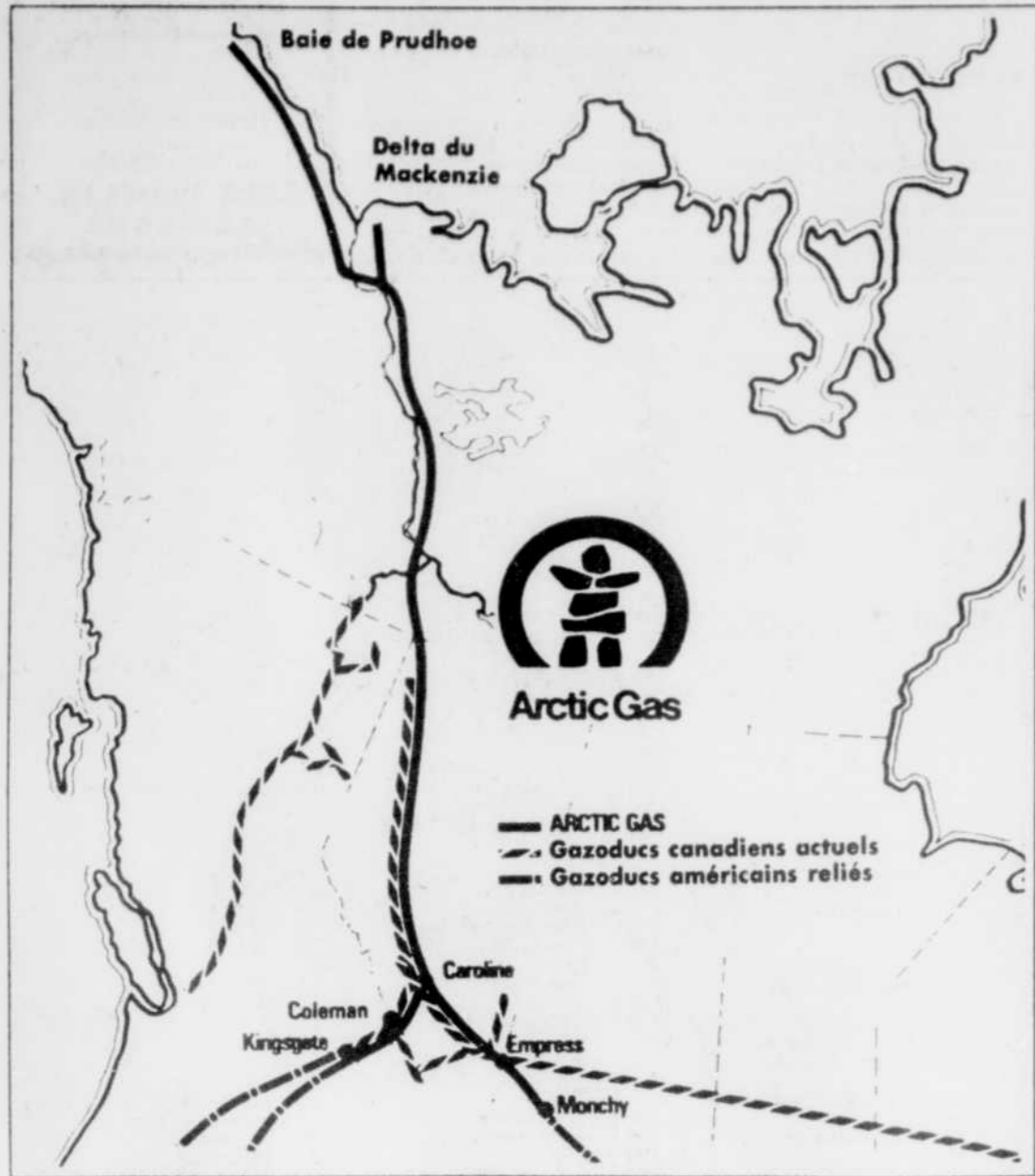
En outre, les sociétés requérantes devront soumettre de nombreuses requêtes à de nombreuses agences gouvernementales fédérales, provinciales (ou d'État) et territoriales dans le but d'obtenir des droits de passage et autres approbations diverses.

Dans le matériel présenté hier devant l'Office national de l'Énergie et la Federal Power Commission, les sociétés requérantes fournissent maintes études sur l'environnement (2 volumes), les pro-

grammes de construction et de fonctionnement, l'impact régional socio-économique du gazoduc, les traces alternatives, les systèmes de transport, la localisation, le "design" et la capacité des installations, les facilités d'interconnexion avec les autres systèmes de gazoduc à la fois canadiens et américains et enfin le programme d'entraînement de la main d'œuvre locale.

Canadian Arctic Gas Pipeline envisage de produire plus tard d'autres études détaillées sur le coût du projet, les tarifs qu'on compte charger aux sociétés qui voudront emprunter le gazoduc pour l'acheminement de leur gaz naturel, les marchés, l'approvisionnement, le financement, l'impact sur les économies du Canada et des États-Unis, etc.

CAGP est un consortium formé de 27 compagnies; 11 sont entièrement canadiennes, dont le Canadian National et la Société canadienne de développement.



Arctic Gas
 — ARCTIC GAS
 — Gazoducs canadiens actuels
 — Gazoducs américains reliés

Le gazoduc du Mackenzie

Le trait continue indique le tracé proposé par l'Arctic Gas Pipeline Ltd pour un gazoduc d'une longueur totale de 2.625 milles. Il joindra le réseau américain de

gazoducs et desservira des régions aussi éloignées que la Californie et la côte est des États-Unis si, bien sûr, le gouvernement approuve sa construction.

Sa construction débutera à proprement parler pendant l'hiver de 1976-1977; auparavant, on aura évidemment fait acheminer là-bas, le matériel requis. Le gazoduc devrait commencer à faire circuler du gaz du delta du Mackenzie vers l'est en 1978 et devrait pouvoir entrer en opération sur toute sa longueur un an plus tard, soit à l'été 1979.

Sa capacité totale sera de 4.5 milliards de pieds cubes de gaz par jour.

Il aura une longueur totale de 2.625 milles, dont 2.430 milles en territoire canadien et 195 milles en Alaska.

La construction requerra 6.900 travailleurs pendant le premier hiver, 5.900 personnes au cours de l'été suivant, 7.700 au cours de l'hiver 1977-1978, 2.450 au cours de l'été suivant et finalement 7.500 au cours du dernier hiver.

Le travail d'excavation et d'installation du pipe-line d'acier se fera surtout l'hiver afin de limiter à la tranchée qui devra être pratiquée pour l'enfouissement du pipe-line les dégâts qui seront causés au permafrost.

Les travaux d'été seront essentiellement consacrés à l'assemblage de l'équipement de "compresseur" (compressor) et de réfrigération de même qu'à la construction du gazoduc dans la région au sud de la zone de permafrost.

Une fois les travaux terminés, il ne restera sur place que 700 employés permanents, soit 600 au Canada et 100 en Alaska, exception faite du personnel du siège social. Ces 700 personnes assureront le fonctionnement du système et feront la surveillance du gazoduc.

L'impact économique de ce projet gigantesque se traduira évidemment par la création de

Gray dit que les boulangers n'augmenteront pas leurs prix

par Donald DOYLE de notre bureau à Ottawa

Les boulangers, malgré tous leurs efforts et toutes leurs représentations, n'auront finalement pas eu gain de cause.

Dans un document publié hier, la Commission de Surveillance du prix des produits alimentaires s'est montrée implacable et elle a refusé de modifier ses positions.

Conséquemment, elle a maintenu sa recommandation principale formulée en fin de février et réaffirmée que l'augmentation du prix du pain ne doit pas dépasser deux cents pour chaque pain de 24 onces et trois cents dans certains cas particuliers.

Toute autre augmentation, dit la Commission dans son rapport, "ne serait pas justifiée".

Pas plus tard que mercredi, les boulangers tentaient encore de convaincre les commissaires qu'ils avaient erré dans le passé et qu'ils devaient réviser en accordant au moins un sous additionnel d'augmentation.

Dans le cas du Québec, les

représentations se sont faites encore plus pressantes car les boulangers soutenaient que leur prix est inférieur au prix national et qu'ils doivent en outre combler des déficits encourus au cours des dernières années.

Les boulangers québécois prétendent en effet, qu'ils commencent à peine à se remettre de la guerre des prix que les "grands" de l'industrie leur ont imposés il y a deux ans, alors qu'ils vendaient leur produit 15 ou 18 cents.

Dans l'optique de leur porte-parole, M. Robert Larivière, le problème qui se pose au Québec doit être vu dans une perspective de survie de l'industrie.

Dans son rapport, la Commission n'a fait aucune distinction entre le Québec et le reste du Canada, si ce n'est peut-être sa cent additionnelle dans les cas particuliers où l'on peut faire valoir des hausses de coût.

Les commissaires estiment en effet qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les prix de plus de deux ou trois cents et leur engagement est définitif.

Si la situation reste station-

naire au niveau des coûts et que les boulangers s'avisent de hausser leur prix au-delà des limites "permissives" ils devront alors s'attendre à ce que le gouvernement intervienne pour les en empêcher.

Incidentement, la Commission demande dans son rapport aux consommateurs et aux associations "d'attirer son attention" sur toute hausse injustifiée.

Par ailleurs, les commissaires ont recommandé au gouvernement fédéral d'envisager immédiatement en collaboration avec les divers niveaux de gouvernement et d'industrie, une législation qui, en établissant des normes, réduirait le nombre de poids et de formats du pain.

Ceci aurait pour effet de réduire les coûts tant pour les boulangers que pour les distributeurs.

Finalement, elle demande au fédéral de clarifier, en amendant si nécessaire sa législation, la situation en vertu de laquelle la loi sur les coalitions empêche les petites boulangeries de s'accorder sur un regroupement de leurs services afin de mieux concurrencer les grandes entreprises.

Quant aux boulangers, il semble bien qu'ils se soient inclinés devant cette décision. C'est ce que le ministre de la Consommation Herb Gray a laissé entendre aux Communes, mais il a ajouté n'avoir pu obtenir de confirmation officielle.

Renfrew ouvert vendredi jusqu'à 9 P.M.

ACTION-MODE



Les magnifiques coordonnés de Mister Leonard, en polyester et coton ayant l'apparence de la toile de Chambray. Teintes de bleu denim ou vert. La jupe, \$23. Veste quadrillée, \$30. Pantalon, \$23. Chemisiers assortis, en tricot de polyester. Manches longues, \$14. Manches courtes, \$12. Tous les modèles sont disponibles dans les grandeurs 8-16. Achat sur place.

Les Vêtements Sport Miss Renfrew, au Troisième.

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste-Foy
 2 hrs station, gratuit, Parc-Autos,
 Place de l'Hôtel de Ville.

Renfrew ouvert vendredi jusqu'à 9 P.M.

jeu de couleurs



Voici enfin notre collection de vêtements "printemps-été" aux couleurs variées et éclatantes. Ils sont garnis de petites fleurs brodées sur des quadrillés rose-orange-beige. En polyester et coton. Le "jumper" ceinturé à l'arrière, 4-6X, \$9; 7-14, \$10. Ensemble deux-pièces comprenant la veste-chemisier et le pantalon, 4-6X, \$22; 7-14, \$25. Chemisier rose en polyester et coton, 4-6X, \$6; 7-14, \$8. Pourquoi ne pas nous écrire ou nous téléphoner à 522-5221 ?

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste-Foy
 2 hrs station, gratuit, Parc-Autos
 Place de l'Hôtel de Ville.

Mgr Roy se retire du conflit du Pavillon Saint-Dominique

N'ayant pu aboutir à une solution autre que le statu quo dans le conflit du Pavillon St-Dominique, le cardinal Maurice Roy se retire définitivement du dossier.

Au cours d'une conférence de presse au Grand Séminaire, hier matin, Mgr Roy a fait part aux journalistes d'un projet d'arbitrage qu'il avait soumis, après consultations d'experts en relation de travail aux deux parties.

Si le syndicat s'est montré extrêmement favorable à cette formule, elle a par contre été rejetée catégoriquement par les Soeurs Dominicaines sans qu'on puisse nous en préciser les raisons.

On est donc de nouveau dans l'impasse dans ce conflit et, témoignant de l'extrême prudence qui le caractérise, le cardinal a refusé de prendre quelque position que ce soit.

Quant aux employés, ils doivent se réunir ce matin et donner une conférence de presse vers midi.

Le projet de règlement prévoyait que la nomination de l'arbitre serait faite conjointement par les deux parties, mais qu'à défaut d'entente au bout de 5 jours, le cardinal Roy allait désigner lui-même cet arbitre.

L'arbitre aurait eu deux mois pour trouver une solution aux problèmes de réengagement des employés, à celui des salaires, et à toutes les autres questions en litige, selon la proposition du cardinal. Ce dernier n'a pas voulu élaborer sur les raisons invoquées par la partie patronale pour refuser la proposition.

LE FOND

Tout au long de la conférence de presse qu'il a donnée, hier, le cardinal Roy a insisté sur sa volonté de "ne pas traiter du fond du conflit" et "de ne pas partager la part des responsabilités dans l'échec de sa médiation".

Mgr Roy signale les nombreuses difficultés qu'il a rencontrées, notamment au niveau des "déficiences au Code du Travail", au sujet de la signature de conventions collectives dans le cas d'un nouveau syndicat dont la naissance est quelquefois pénible.

De plus, les mouvements de contestation et les expressions de solidarité qui manifestent une nouvelle

conscience sociale chez les chrétiens ne facilitent pas toujours le cheminement de négociations pacifiques", affirme le cardinal Roy.

Le Primat de l'Eglise canadienne, qui dit avoir rencontré plus d'une trentaine d'experts en relations de travail dans ses démarches pour régler le conflit, conclut qu'il est "urgent de promouvoir une éducation plus complète à la justice sociale auprès de tous les chrétiens de façon à ce que de telles situations soient évitées à l'avenir".

MADAME, MADEMOISELLE
**POILS SUPERFLUS ENLEVÉS
 DEFINITIVEMENT PAR ELECTROLYSE**
 Madame Gaétane Morin E.D.
 1345, 25^e RUE - QUEBEC - TEL: 522-5328

**DU NOUVEAU
 Buffet L.P. Demers**
 (Coin Belvédère & St-Cyrille)
 salle de réceptions de tous genres
 mariage, réunion de famille, parties de bureau
 salle d'expositions.
683-2161

FEMMES DEMANDEES
 POUR TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

- Avons besoin de personnel féminin pour notre magasin du 1170 Route de l'Eglise à Ste-Foy.
- Des caissières, des vendeuses, pour travailler de 20 à 25 heures durant les jours de la semaine.
- Présentez-vous à M. Ronald Dorion, gérant du magasin

CANADIAN TIRE
 MAGASIN ASSOCIE
 1170 Route de l'Eglise, Ste-Foy

LOLITA LTEE
 Négociant en gros et détail de
Bas de nylon
Bas support de Kayser
HOMMES ou FEMMES

Voulez-vous vous faire un revenu supplémentaire en vendant notre ligne complète de bas-culottes? Temps plein ou partiel.

522-5204 - 522-4955

travail à l'aiguille

BIEN AU CHAUD — Quel plaisir de porter cette cape pratique avec bonnet assorti. Elle est confectionnée en laine peignée bien chaude et confortable. Portez cette cape pardessus un chandail. Le motif au crochet simple et point de chaînette est rehaussé d'un boutonage original, en forme de glands. Le bonnet à large rebord est très confortable. Patron No. 866: grandeurs pour dames 10-20 incluses.



Ecrire lisiblement votre nom et votre adresse et mentionner correctement le numéro du patron ainsi que la grandeur s'il y a lieu. Ne pas demander des mesures autres que celles spécifiées. Adressez vos commandes comme suit: SERVICE DES PATRONS, LE SOLEIL, C.P. 1947, QUEBEC Q1K-1J6.
Prix: 75¢
 (AJOUTEZ 16 CENTS POUR ENVOI DE PREMIERE CLASSE)
 Seuls les mandats-poste et les chèques PAYABLES AU PAIR à Québec seront acceptés. Ne pas envoyer de monnaie ni de timbres-poste. Les patrons offerts par notre journal ne sont pas remboursables et ne sont pas en vente à nos bureaux. Ils sont individuellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Ces patrons, d'usage facile et rapide, sont en anglais et accompagnés d'un lexique français.

Laura Wheeler

L'ombre de la Consol plane sur le projet de Marsoui

A Rimouski, il ne faut pas oublier l'anglais!

par Claude Vaillancourt
de notre bureau de Rimouski

On se serait cru à un certain soir de l'automne dernier, plus précisément, un 29 octobre. Après tout, un moment comme cela, ça ne s'oublie pas.

Un participant à l'assemblée de la commission scolaire La Neigette - le regroupement des écoles élémentaires du Rimouski métropolitain - m'y faisais penser, à la sortie de la réunion.

D'ailleurs, il deviendrait difficile de l'oublier, puisque l'une des principales artisanes du scénario d'hier porte le nom de Saint-Hilaire: Mme Claude, pour être plus précis.

Oui, oui! Justement! L'épouse du député libéral de Rimouski. Celui dont le gouvernement pêche la souveraineté culturelle en plus du français langue officielle du Québec!

V la -1- y pas que Mrs Saint-Hilaire s'est fait aller, hier soir. En faveur de l'anglais en plus.

On se rappelle que les administrateurs de la commission scolaire La Neigette devaient prendre position, hier, quant à l'engagement de professeurs, des spécialistes.

Ailleurs, dans l'Est du Québec, ça n'a pas été long: le sort a été vite réglé et les commissaires d'écoles ont opté en faveur de "specialistes" en éducation physique.

A Rimouski, c'est pas mal différent: il ne faut pas oublier l'anglais.

Si on engage quatre spécialistes en éducation physique, clame Mrs Saint-Hilaire, c'en sera fini de l'anglais!

Si une telle décision était prise, Mrs Saint-Hilaire enregistrerait immédiatement sa dissidence, comme elle le déclare immédiatement au début du débat. "Je ne veux pas être le complice d'une décision qui, à mon sens, va à l'encontre de la formation complète qu'on doit donner aux jeunes de la région et je ne veux pas me porter garante des conséquences de ce geste pour les années à venir".

Tout cela, Mrs Saint-Hilaire ne se gêne pas pour le dire, pour démolir, même avant de l'avoir lu, un rapport que huit organismes de la région lui soumettent. Il s'agit plus précisément de l'étude conduite par deux scientifiques de l'Université du Québec à Rimouski sur l'enseignement

d'une langue seconde au niveau élémentaire et dont le Soleil a fait état dans ses deux dernières livraisons. Principalement à cause du contexte linguistique et social du Québec, les chercheurs préconisaient l'enseignement d'une langue seconde uniquement à partir du niveau secondaire.

"Ce rapport est à mon avis extrêmement discutable, lance Mrs Saint-Hilaire. Est-ce que ces spécialistes ont des enfants?"

"Est-ce qu'ils connaissent le comportement des enfants?"

"Ou sortent-ils tous frais émoulu d'une université?" Et d'insister sur la qualité du français écrit "d'une quantité considérable de personnes de ma génération".

Aidée quelque peu d'une autre femme, Mme Juliette Demers, présidente justement de la Fédération des Femmes du Québec, ces deux dames soutiennent donc la nécessité de l'enseignement de l'anglais au niveau élémentaire.

Une enquête de la commission scolaire conduite auprès des enseignants des écoles du territoire a beau laisser savoir que les 11-12 d'entre eux préfèrent que l'accent soit mis sur l'éducation physique plutôt que sur l'anglais, le Comité de parents peut bien prôner lui aussi cette idée, le Syndicat des enseignants de La Métis, par la voix de son représentant, peut s'évertuer à faire connaître sa préférence pour l'enseignement de l'éducation physique, les recherches des scientifiques peuvent bien démontrer la ténacité d'un enseignement d'une langue seconde à l'élémentaire, le personnel administratif de la commission scolaire, dans un dernier relent, peut tant qu'il le veut se ranger au côté de ces derniers, rien n'y fait.

A la demande de M. Sébastien Fortin, un vote secret sera tenu.

Après tout, il ne faut pas être gêné de prendre une décision aussi importante.

La proposition de Mrs Saint-Hilaire est adoptée. La commission scolaire La Neigette engagera deux spécialistes en anglais.

A l'exemple de Salomon, on satisfera aussi les autres: un spécialiste en éducation physique et un autre en éducation musicale seront engagés.

Le 28 octobre 1973, comme le 28 mars 1973, bien des gens chantaient la victoire. Le lendemain, la déception a été grande.

par Louis Tardif
de notre bureau de Rimouski

Il semble que "l'entrepreneurship" du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, du moins tel qu'il est conçu par les spécialistes du développement régional, en prend pour son rhume par les temps qui courent, et ce indépendamment de la saison.

En effet, après la claque servie par le Canadien Pacific et la Québec North Shore Paper de Baie-Comeau, à propos du bateau-rail, c'est maintenant au tour des gens de Marsoui à s'apercevoir que les compagnies multinationales et les géants de l'industrie forestière ne consultent pas toujours les gouvernements avant d'agir et se préoccupent assez peu de leurs politiques de planification, encore moins de leurs désirs.

Et c'est une autre claque qui vient d'être servie à la population de ce petit village gaspésien, dont la seule industrie est l'usine Bobois, moulin de sciage qui fait vivre presque la totalité des familles.

Et là, c'est au tour de la Consolidated Bathurst, par sa filiale, la Gillies Brothers, de balayer le projet, du moins si l'on se fie aux dernières informations.

Il faut d'abord préciser que, depuis quelques mois, l'usine Bobois de Marsoui est à vendre.

A cause des mauvaises relations de travail existant depuis le conflit "à fusils chargés" de l'automne dernier et un ralentissement sensible de la production, les dirigeants actuels qui, selon le comité de citoyens, ne connaissent rien au moulin de sciage, ont décidé de vendre avant que l'entreprise ne coure vers une faillite certaine.

Devant cette éventualité, le comité de citoyens réunissait la population le 21 février dernier, et, sous les conseils techniques de deux financiers matanais, MM Régis Simard et François Dionne, les villageois décidaient de réaliser chez eux un autre Tembec, en participant à l'achat de l'usine Bobois.

En deux jours, ils ramassaient en fiducie, avec l'aide de la caisse populaire de l'endroit, la totalité de leur objectif, soit \$50.000, environ le dixième du capital-actions.

Le but était de trouver, à Marsoui même, près du quart du capital-actions et le reste dans la population régionale, Matane, Ste-Anne-des-Monts, Cap-Chat, etc.

Un prospectus devait être bientôt rédigé. Bref, tout allait bien et l'affaire semblait dans le sac jusqu'au moment où...

LA CONSOL INTERVIENT

L'intérêt que manifeste la Consolidated Bathurst, par sa filiale de bois ouvré, la Gillies Brothers, envers l'usine de Bobois...ou du moins ses coupes de bois, est évident.

Le vice-président aux opérations forestières, M. James McLeod, a confirmé au Soleil, au cours d'une conversation téléphonique de son bureau de Montréal, que les négociations allaient très bien et qu'une "offre finalisée" serait bientôt faite... dans environ deux mois.

M. McLeod a affirmé de plus que si la Consol se portait acquéreur de Bobois, c'est qu'elle avait bien.

L'intention d'usiner le bois à Marsoui même et non pas le charrier à leur usine de New-Richmond, située juste l'autre côté de la péninsule gaspésienne.

Et c'est là qu'est le hic pour les gens de Marsoui. Ils ont peur de se faire passer un sapin et un gros, car si Bobois ferme à Marsoui, c'est la fin du village.

Appui populaire aux élèves en grève, à Rivière-Bleue

par Réal Laberge
de notre bureau
de La Pocatière

Le boycottage des cours entrepris par les étudiants de niveau secondaire de Rivière-Bleue s'est poursuivi, hier, pour une troisième journée, avec la participation de parents d'élèves et de membres du Comité des citoyens aux lignes de piquetage interdisant l'accès aux classes.

On sait que cette mesure de protestation contre l'état déplorable des locaux scolaires, et surtout contre les retards de la Commission scolaire régionale du Grand-Portage à prendre les décisions finales sur la construction d'une école polyvalente de 500 élèves, privent de cours depuis mardi matin les quelque 650 élèves de niveau primaire et secondaire de cette municipalité du comté de Temiscouata.

Selon Mme Noëlla Lemieux, présidente du Comité des citoyens, les parents et les étudiants ont conjointement décidé de poursuivre leur contestation et "leurs séances d'études", tout au moins jusqu'à lundi prochain.

On permettra le retour en classe, lundi, pour démontrer aux commissaires de la régionale scolaire qu'on sait toute la portée du geste posé et qu'on est disposé à faire les premiers pas, pour mettre fin à la situation actuelle.

REPONSE SATISFAISANTE, SINON...

Ce geste de bonne volonté ne veut toutefois pas dire que le boycottage des cours sera terminé et que cette mesure draconienne de protestation sera abandonnée, si Rivière-Bleue n'obtient pas une réponse satisfaisante à sa demande de mise en chantier immédiate de l'école polyvalente qui retarde depuis 1966.

Tout dépendra de ce que les commissaires auront à annoncer lundi soir prochain, à Rivière-du-Loup, aux

membres d'une délégation de parents qui les rencontrera, à l'occasion de l'assemblée de la régionale scolaire.

"Soyez certain que l'exemple de nos étudiants nous a décidé à tout, et que le mouvement qu'ils ont déclenché recevra notre plus complet appui, jusqu'à ce que nous obtenions justice", a précisé un porte-parole des parents et du Comité des citoyens.

Et cette réponse qu'on attend, c'est un O.K. définitif et sans compromission sur la construction de l'école polyvalente de Rivière-Bleue. On ne veut plus de résolutions du genre de toutes celles que les commissaires ont adoptées, réaffirmées et reconfirmées, sans jamais aboutir à la réalisation du projet, depuis le 17 octobre 1966.

UN RELEVÉ DES RESOLUTIONS

A ce sujet, des autorisations et des décisions prises par la régionale scolaire sur la construction toujours en plan de l'école polyvalente de Rivière-Bleue, un relevé effectué par le Comité des citoyens en dénombre plus d'une douzaine, les unes impliquant des déboursés préliminaires de près de \$200.000, tandis que les autres concernent un litige sur le choix de l'emplacement de l'école. Ce choix de Rivière-Bleue est contesté par les trois municipalités voisines de Sully, Escourt et Saint-Éleuthère.

Le 17 octobre 1966, la Commission scolaire du Grand-Portage adoptait une première résolution sur les procédures à prendre pour la construction de l'école polyvalente du secteur "G", à Rivière-Bleue.

L'acceptation des devis pédagogiques suivait à la fin du même mois et le ministère de l'Éducation y allait de son approbation, en décembre 1966.

Dès le 16 janvier 1967, la commission scolaire retenait les services des professionnels et faisait son choix de l'emplacement de l'école.

Essai pour améliorer le logement et la restauration durant l'été

par J. Thérèse Legendre

BAIE-SAINT-PAUL — Le Conseil régional d'orientation culturelle (CROC) de Baie-Saint-Paul vient de créer un programme intitulé "Bienvenue à Baie-Saint-Paul", qui pourrait corriger certaines lacunes existant au niveau du logement et de la restauration durant l'été, et particulièrement à la période du festival folklorique.

Le CROC amène chaque été des dizaines de milliers de visiteurs à Baie-Saint-Paul, et leur offre maintes activités artistiques, folkloriques, artisanales et sportives. Sur place, les visiteurs doivent évidemment trouver à se loger et se nourrir, et s'ils associent le plaisir de leur séjour dans cette ville autant aux activités

qu'à la qualité des services requis et sur lesquels le CROC n'a aucun contrôle, le risque est toujours grand que certains visiteurs retournent tout simplement mécontents sans que le CROC ait été pour quoi ce soit.

C'est pourquoi le programme "Bienvenue à Baie-Saint-Paul", qui s'adresse aux restaurateurs, propriétaires de café-terrasses et de terrains de camping, d'hôtels et de commerces, tentera de favoriser la concurrence dans la qualité des services offerts à la population locale et aux visiteurs. Pour arriver à ce but, un label de qualité gravé au sigle du festival sera décerné à ceux qui répondront aux normes fixées par le CROC qui mise beaucoup sur ce nouveau programme.

Projet de l'école, à Rivière-Bleue.

En août 1968, après autorisation du ministère, la commission scolaire passait une autre résolution lui permettant d'emprunter \$48.600 pour l'achat des terrains.

Sur foi des intentions de la régionale scolaire, la municipalité de Rivière-Bleue a effectué les travaux d'aménagement de rues et d'installation des conduites d'aqueduc et d'égouts nécessaires par l'école projetée. Une résolution de la commission scolaire, le 19 mars 1969, remerciait la municipalité pour sa bonne collaboration à cet égard.

REFUS DE RELOCALISATION

Trainant toujours en longueur, le projet était remis en cause, en 1973, à la suite d'une resurgence des pressions réclamant une relocalisation de l'école polyvalente à Sully. Par un vote majoritaire de 37 à 17, les commissaires convenaient de nouveau, le 16 avril 1973, de continuer la réalisation de l'école, à Rivière-Bleue.

Entre-temps, un jugement de la Cour supérieure avait débouté les requérants d'une plainte demandant cette relocalisation à Sully et accusant les commissaires de mauvaise foi, en précisant que les demandeurs "ont été plutôt guidés par un esprit de clocher".

Malgré tout, la commission scolaire décidait d'attendre encore quelques semaines, avant d'aller plus loin", lors d'une séance du 3 juillet 1973.

Le 13 août, sur division, les commissaires décidaient de nouveau de donner suite au projet, en acceptant les devis techniques préparés par le ministère et en redemandant le réengagement des professionnels.

Un nouveau vote des commissaires, sur un amendement relatif à ces dernières décisions, ne passait que par un résultat serré de 26 à 25, le 22 octobre 1973.

Dans cette incertitude et la perspective de nouveaux délais inacceptables, et étant donné l'état déplorable des locaux provisoires toujours utilisés entre-temps par les étudiants de Rivière-Bleue, le Comité des citoyens a délégué à la dernière réunion des commissaires de la régionale scolaire, lundi dernier, des représentants chargés d'obtenir une réponse définitive sur l'avenir réservé à cette fameuse polyvalente, qui n'aboutissait pas.

La réponse évasive obtenue à cette occasion a provoqué la colère des étudiants du secondaire de Rivière-Bleue, qui ont refusé d'entrer en classe, mardi matin, en affirmant dans un manifeste que "nous ne reprendrons pas les cours, tant et aussi longtemps que nous n'aurons cette réponse définitive sur la construction d'une école polyvalente répondant aux besoins".

dernier, est à couteau tiré avec la population.

Il avait dû alors se rendre à Marsoui avec des gardes du corps armés et des fiers-à-bras de Montréal.

Ni lui ni la population ne peuvent se sentir.

Quant à l'administrateur de la succession Couturier à qui appartient encore l'entreprise, M. Fernand Châteauneuf, de Sept-Îles, ses relations avec les Matanais Simard et Dionne ne sont pas des plus amicales.

LE MINISTRE DRUMMOND

Mais les citoyens de Marsoui ont la "couenne" dure. Ils connaissent l'expérience de Samoco, à Sacre-Coeur, et ils sont au courant de l'expérience des travailleurs du Temiscamingue avec Tembec. Ils savent aussi que le ministre des Terres et Forêts a dit un jour à propos de ces nouvelles formules de participation populaire:

"Il est important de souligner un autre fait qui à mon sens ouvrira sans doute au Québec de nouveaux horizons à notre développement économique."

Et le ministre ajoutait devant la population de Sacre-Coeur:

"A mon sens, ces formules de participation pourront sûrement nous aider à nous développer plus sainement... pour le moment, l'industrie des pâtes et papiers mène la marche, et j'en suis fier...il y a sûrement de la place dans notre développement économique pour d'autres Sacre-Coeur et Temiscamingue."

Les gens de Marsoui vont jouer cette carte. Des rencontres seront établies avec le délégué du ministère à Rimouski et éventuellement avec le ministre.

Ils n'ont surtout pas l'intention de s'éteindre en douce.

VERRES DE CONTACT
Centre d'Application
de Lentille Corneenne
350 est. boul. Charest, Qué.
suite 202 - 529-3694

Le Oeuviller
3,000, boul. Laurier, Ste-Foy
STEAK ROAST BEEF
FONDUES CHINOISES
DINER D'HOMMES D'AFFAIRES
PIANO-BAR
ouvert de 11h. am. à 2h. am.
RESERVATION 658-3844

A LOUER
3426 PIEDS CARRÉS
D'ESPACE À BUREAUX
- AIR CLIMATISÉ,
CONCIERGERIE,
CHAUFFAGE, ÉCLAIRAGE,
DIVISIONS À VOTRE GOÛT - SITUÉ
AU CENTRE-VILLE.
YVON GAGNON
623-0407
Montreal Trust
Courtier
529-0981

Yvonne Beaulieu
verres de contact
verres correcteurs
lunettes
opticien d'ordonnance
355 de la couronne, Québec
(carré Jacques-Cartier)
tél.: 525-4869

MICHEL de KERDOUR présente
Fleurimond Constantineau
Oeuvres anciennes
"Huiles et Aquarelles"
Tous les jours de 10h. à 22hres. Jusqu'au dimanche
31 mars incl.
STUDIO DES ARTISTES CANADIENS
2255 boulevard Laurier (face Un. Laval)
Sillery, 681-1432



Dernière tempête?

Selon les régions, il est tombé de 4 à 8 pouces de neige dans la journée d'hier et durant la nuit, dans l'Est du Québec. En raison de la vitesse du vent, qui, par moments, atteignait une vitesse de 40 milles à l'heure, la plupart des routes

provinciales ont été fermées. Aucune tragédie de la route n'est cependant à déplorer, même si les accrochages ont été nombreux. La circulation aérienne a aussi été passablement perturbée.

Le Soleil, Raynald Lavoie

Conflit à l'horizon au CEGEP de Rimouski sur le ratio maître-élèves

par Claude Vaillancourt de notre bureau de Rimouski

Désireux tous deux de faire sauter le ratio maître-élèves fixé par le ministère de l'Éducation dans son "décret-quotient-lieu-de-convention-collective", le conseil d'administration du CEGEP de Rimouski et le Syndicat des professeurs de la même institution, sont en train, par contre, d'ériger entre eux un mur qui sera difficile à abattre.

En effet, à l'issue d'une assemblée du personnel enseignant du CEGEP, hier matin, ces derniers ont décidé presque unaniment de proposer une nouvelle répartition des tâches selon les critères suivants: un maximum de 15 périodes d'enseignement par professeur par semaine; un maximum de trente étudiants par groupe pour la théorie et un nombre de postes de travail permettant trente étudiants par groupe, en laboratoire.

A vue de nez, il lui apparaît difficile de satisfaire cette demande syndicale. Actuellement, nombreux sont les enseignants qui dispensent des cours à plus de trente étudiants à la fois. La demande syndicale représente une augmentation d'une vingtaine de professeurs environ sur l'effectif actuel.

Mais la conséquence la plus sérieuse, c'est qu'une décision affirmative du conseil d'administration signifierait un débordement sur les normes gouvernementales. "Puisque les autorités du CEGEP soutiennent que le ratio est inéquitable, qu'ils prennent les mesures en conséquence", avait déclaré le président du syndicat, M. Bertrand Voyer, dans une entrevue au Soleil, mercredi.

Il n'est pas dit encore que le CEGEP de Rimouski accepterait d'aller à l'encontre des directives gouvernementales même s'il préche contre ce ratio et même s'il a déjà défié le ministère, l'an dernier, sur le problème de la classification.

Compte tenu, également, de l'avis des enseignants, que la tâche de travail n'assure pas que le problème de mise en disponibilité dont on connaît les effets le 1er avril prochain soit réglé, les professeurs proposent au CEGEP de Rimouski qu'une mise en disponibilité ne soit faite qu'après une étude sérieuse et complète des capacités du milieu à occuper les personnes touchées et qu'en aucun cas, ces mises en disponibilité n'aient pour conséquence de permettre au collège d'engager des professeurs "à la leçon".

Hier, au CEGEP du Vieux-Montréal, les enseignants décidaient de tenir des journées d'étude sur ce problème et ce pour une période indéterminée.

Cent dix-neuf enseignants sont affectés par cette mise en disponibilité.

A Rimouski, le syndicat évalue à vingt le nombre de leurs confrères susceptibles d'être mis au rancart. De toute façon, le conseil d'administration du CEGEP a jusqu'à lundi soir pour prendre sa décision. Devant un refus, les représentants syndicaux ont déclaré qu'ils prendraient alors les moyens de pression en conséquence. La tenue d'une assemblée syndicale a privé quelque 3.000 étudiants de cours, hier matin. Ils ont repris dans l'après-midi.

Scission entre francophones et anglophones au sein du SUCO

Une crise vient d'éclater au sein du SUCO (Service universitaire canadien outre-mer) avec la dénonciation de l'ingérence des anglophones au sein du secteur francophone.

M. Clément Boulanger, président du comité francophone, a émis la même dans un communiqué de presse dans lequel il précise les circonstances du conflit en cours et lance l'idée de l'autonomie.

RENVOI Les francophones avaient demandé au conseil d'administration d'entériner le renvoi du directeur de leur secteur, M. Ronald Léger, en invoquant "son insubordination", son "incapacité à travailler de façon collégiale", une "piètre performance administrative" et surtout son "conflit d'intérêt avec l'ACDI (Agence canadienne de développement international) dont il est fonctionnaire avec congé sans solde".

Ces griefs, mis de l'avant pour justifier le renvoi de M. Léger, n'ont pas convaincu le Conseil qui s'est prononcé en sa faveur, à raison de huit voix à sept, dont celle de la personne touchée elle-même.

De l'avis du président du comité francophone, ce n'est que grâce aux anglophones et à son propre vote que le directeur francophone conserve son poste puisque, selon le communiqué de N. Belanger, les trois quarts du personnel de SUCO outre-mer, au Québec et en Acadie, se sont élevés contre son rôle.

STRUCTURES

L'organisme est dirigé par un Conseil d'administration unique mais, de l'avis de M. Belanger, les deux secteurs francophone et anglophone sont dans la pratique dirigés par leur comité respectif. Cette règle a été violée selon lui.

Cela revêt une grande importance pour le port-parole des francophones puisque les deux secteurs avaient convenu de fonctionner de façon autonome lors de la dernière assemblée annuelle de SUCO en décembre dernier sous réserve de modifications à apporter, l'an prochain, à la constitution.

Ces modifications auraient pour but de rendre paritaire au sein du conseil la représentation anglophone et francophone. Cette représentation est dominée par les anglophones présentement.

A la suite des derniers événements, le secteur francophone s'interrogera sur son avenir, ayant à choisir entre l'autonomie ou une participation maintenue au sein de l'organisme pan-canadien.

Les employés de Grenier et Frères devant un ultimatum

par Fortunat MARCOUX de notre bureau de THETFORD MINES

Les 33 employés syndiqués des magasins d'alimentation Grenier et Frères Ltée, à Thetford Mines et à East Broughton, qui ont débrayé, hier matin, devaient être congédiés sans autre préavis s'ils n'étaient pas retournés au travail à 8h30 ce matin, et le syndicat sera tenu responsable des pertes que l'entreprise aura encourues à la suite de cet acte illégal.

L'employeur a servi cet ultimatum hier à chacun des grevistes et à l'Association des employés de commerce et des services d'épargne de la région de Thetford Mines (CSN).

Selon la version du syndicat, les employés tiennent "des journées d'études" pour forcer la partie patronale à leur accorder des ajustements de salaires pour pallier à la hausse du coût de la vie.

Ce conflit éclate quelques semaines après que les 90 employés syndiqués de onze magasins d'alimentation de la région, dont les mécontents, eurent accepté, le 17 octobre dernier, les offres patronales en vue du renouvellement de leur contrat de travail. L'entente qui a été paraphée le 15 janvier dernier, leur accordait une augmentation de salaires de \$25 par semaine échelonnée sur une période de 27 mois; \$6 avec effet rétroactif au 1er avril 1973, date d'expiration de la dernière convention collective; \$7 à partir du 23 octobre 1973, et \$12 à compter du 1er juillet 1974.

Cet arrêt de travail a forcé la firme Grenier à fermer deux magasins à Thetford, situés sur la rue Dumais et sur la rue Saint-Alphonse. L'entreprise a regroupé ses cadres et a embauché des surnuméraires pour maintenir ouverts ses trois autres magasins à Thetford (avenue Labbé et rue Saint-Charles) et à East Broughton.

Le président de l'entreprise, M. Donat Grenier, a déclaré que l'arrêt de travail est illégal. Il a précisé que le syndicat doit respecter le contrat de travail qu'il a signé le 15 janvier dernier. Quant à la demande d'ajustement de salaires, il a affirmé que le syndicat n'a sollicité aucune rencontre à ce sujet. Il a ajouté que ce ne serait pas logique que son entreprise soit la seule dans la région, dans le secteur de l'alimentation, à être saisi du problème.

Plus important encore, il faudra susciter un effort collectif d'éducation en nutrition qui pourra aller jusqu'à une action gouvernementale. La population adulte, affligée à divers degrés de maladies reliées à la nutrition—diabète, obésité, maladies coronariennes—devrait avoir un accès facile à des conseils diététiques. Ces conseils pourraient être prodigués dans le milieu hospitalier ou dans d'autres cabinets de pratique de groupes où la présence de nutritionnistes va devenir importante.

Le Québécois doit changer son habitude alimentaire

Nous publions aujourd'hui le troisième article d'une série de quatre sur le problème de la nutrition au Québec.

PC — Pour amener les Québécois à se nourrir d'une façon rationnelle, il va falloir les amener à changer leurs habitudes alimentaires, a déclaré au cours d'une interview le Dr Madeleine Blanchet, de la Direction générale de la planification au ministère des Affaires sociales.

Les Québécois se nourrissent mal. Un grand nombre souffrent d'obésité tandis que beaucoup d'autres souffrent de carences de vitamines, de protéines ou de calcium causées par la malnutrition.

Pour corriger la situation, il faudra amener l'industrie alimentaire et les restaurateurs à modifier leurs techniques de préparation des aliments de façon à ce que ceux-ci contiennent moins de gras et offrent une plus grande valeur nutritive.

"Il faudra aussi changer les habitudes alimentaires de la population et pour cela il faudra aller jusque dans les cuisines," a déclaré le Dr Blanchet.

HABITUDES ALIMENTAIRES

"Changer d'habitudes alimentaires peut paraître simple pour certaines gens, soit qu'elles doivent le faire parce qu'elles sont malades et soumises à des traitements, soit qu'elles sont particulièrement motivées et qu'elles peuvent contrôler leur alimentation quotidienne.

"Mais il n'est pas certain que l'ensemble de la population désire modifier ses habitudes alimentaires et que ce changement soit facile et rapide.

Mme Blanchet a cité comme exemple le cas des personnes obèses pour qui se soumettre à une diète devient quelque chose d'extrêmement difficile après un certain temps, aussi difficile que pour un diabétique de recourir aux médicaments et aux pilules tous les jours.

"C'est un problème quotidien et dans ce domaine-là, il existe une approche préventive à long terme qui consiste à donner à la population plus jeune un accès à des repas mieux équilibrés. Cela pourra se faire soit dans le milieu scolaire, soit dans la famille même, de sorte que les habitudes alimentaires soient dès le

jeune âge quelque chose de rationnel."

EDUCATION EN NUTRITION

Plus important encore, il faudra susciter un effort collectif d'éducation en nutrition qui pourra aller jusqu'à une action gouvernementale.

La population adulte, affligée à divers degrés de maladies reliées à la nutrition—diabète, obésité, maladies coronariennes—devrait avoir un accès facile à des conseils diététiques. Ces conseils pourraient être prodigués dans le milieu hospitalier ou dans d'autres cabinets de pratique de groupes où la présence de nutritionnistes va devenir importante.

Le Dr Blanchet croit que les CLSC—Centres locaux de services communautaires—pourraient être les meilleurs instruments pour la diffusion de cette information en prévention.

"On pourrait organiser au sein de leur clientèle des groupements de femmes qui étudieraient les budgets en fonction de la qualité nutritive, qui apprendraient aux autres femmes, qui ne le sauraient pas, comment faire leurs achats d'aliments."

On leur apprendrait des façons nouvelles de préparer les aliments et de nouvelles techniques comme, par exemple, enlever le gras sur les viandes. Ces démonstrations pratiques ne devraient pas être organisées par des professionnels mais par des groupes de personnes agissant sous les conseils de nutritionnistes.

CONSUMMATEUR

Mais l'effort devra de préférence être relié à l'action des consommateurs, a dit le Dr Blanchet.

"Dans le cas d'une campagne de publicité en faveur d'une meilleure alimentation, le consommateur peut très bien choisir de se boucher les oreilles ou bien de ne pas changer ses habitudes.

"Changer d'habitudes alimentaires signifie dans beaucoup de cas qu'on doit réapprendre à faire la cuisine et qu'on doit peut-être repenser complètement sa politique d'achats, non seulement parce qu'il y a une hausse du prix des aliments mais pour se conformer à de meilleures habitudes alimentaires.

"Il n'est pas du tout certain que le processus soit facile ou rapide," a conclu le Dr Blanchet.

LIBEREZ-VOUS... C'EST LE TEMPS DU PRINTEMPS

ET DE METTRE VOTRE ELEGANCE AU VERT

Oui, c'est le temps de lâcher la bride à vos goûts vestimentaires et de mettre un peu de nouveau dans votre garde-robe. Nous vous présentons ici quelques suggestions pratiques et à la mode.

- 1) Ensemble sport comprenant le veston en tissu 95% polyester, 5% soie. Devant simple, 2 boutons, poches en biais à rabats. Coupe semi-céinturée. Offert dans les tons de brun, bleu, beige, vert et gris. Pantalons uni, jambes évasées, 4 poches style "Western". Tissu 100% polyester, dans les teintes s'harmonisant avec le veston. **à partir de 75.00**
- 2) Complet en quadrillé prince de Galles, 55% polyester et 45% laine. Veston doublé, légèrement ceinturé, poches droites à revers, devant croisé simple 2 boutons. Pantalons de coupe soignée, 4 poches, jambes évasées sans revers. Choix de teintes: brun/gris, noir/brun. Autres modèles disponibles en tissus uni, pied-de-poule, rayés et quadrillés divers. **à partir de 90.00**
- 3) Imperméable 100% coton, doublure 100% viscose. Coupe jeune, devant croisé double, ceinture à boucle, poches en biais, larges revers. Le vrai classique que les hommes de tout âge apprécient. Tissu quadrillé bleu et brun, uni beige et bleu royal. Autres modèles en brun. Collection pour tous les goûts et tous les budgets. **à partir de 45.00**

Pollack
Centre-Ville et Sainte-Foy.
CENTRE-VILLE SEULEMENT. Confection pour hommes, rayon 610, rez-de-chaussée.

686 ROULOTTES
ROULOTTE Grand Prix 1971, 24, 34, 300
après 8 heures (225-9868) 871434

689 YACHTS-MOTEURS
COMMERCANTS
VENTES ET PROFITS
en effort la
AQUA CAT
ELLE compte maintenant plus de 15.000
propriétaires et nous recherchons des
concessionnaires pour plusieurs territoires au
Québec. Il s'agit de territoires exclusifs et
placement idéal pour l'investissement.
pour renseignements, écrire à
SUNSHINE INDUSTRIES LTD.
100 PLAINFIELD ROAD EAST
MILTON, ONTARIO L7R 1K6
879430

Horoscope

SAMEDI ET DIMANCHE
23 ET 24 MARS 1974

La nouvelle lune du samedi vous confèrera dynamisme et bonne humeur, vous aurez beaucoup d'idées mais vous devrez vous efforcer de rester pratique. Les aspects lunaires du dimanche vous soumettront à des influx contradictoires, vous aurez intérêt à rester sur vos gardes. Chance avec 2 et 90.

ANNIVERSAIRES: Ceux du samedi: Votre enthousiasme sera contagieux et vous gagnerez votre entourage à votre cause. Ceux du dimanche: Vous serez libéré de servitudes pesantes.

NAISSANCES: Celles du samedi donneront des enfants gais, spontanés mais étourdis. Celles du dimanche donneront des enfants ambitieux et travailleurs.

BELIER (21 mars - 20 avril) Généralités: Vous serez déçu par le monde qui vous entoure, la méditation sera votre reconfort. La chance: Prenez l'avis d'un spécialiste avant de jouer. Plaisirs: Recherchez la solitude. Santé: Limitez vos efforts.

TAUREAU (21 avril - 20 mai) Généralités: Vous aurez le loisir de vous consacrer à une recherche personnelle. La chance: Méfiez-vous des écarts étrangers. Plaisirs: Ne vous laissez pas accaparer par votre famille. Santé: Bonne.

GEMEAUX (21 mai - 21 juin) Généralités: Vous serez affecté par les critiques que soulèveront certains de vos projets. La chance: Fiez-vous à votre intuition. Plaisirs: Ne vous reprenez pas dans votre tour d'ivoire. Santé: Bon tonus.

CANCER (22 juin - 22 juil.) Généralités: Des divergences de vue vous opposeront à une personne de votre entourage. La chance: Faites confiance aux pronostics de la presse spécialisée. Plaisirs: Joie avec vos enfants. Santé: Ménagez vos reins.

LION (23 juil. - 22 août) Généralités: Fuyez les personnes peu sympathiques qui pourraient troubler votre tranquillité. La chance: Jouez votre couleur porte-bonheur. Plaisirs: Jouissez d'une douce intimité. Santé: Évitez les boissons fortes.

VERGE (23 août - 22 sept.) Généralités: Vous aurez la possibilité de rencontrer des personnes énergiques et sympathiques. La chance: Ne misez pas de trop fortes sommes. Plaisirs: Allez au cinéma. Santé: Suivez votre régime habituel.

BALANCE (23 sept. - 22 oct.) Généralités: Pensez un peu à vous-même et ne vous mêlez pas de résoudre les problèmes des autres. La chance: Préférez les chevaux qui finissent bien. Plaisirs: Faites la grasse matinée. Santé: Reposez-vous.

SCORPION (23 oct. - 21 nov.) Généralités: Écoutez les conseils que l'on vous donne et acceptez les suggestions de vos amis. La chance: Faites des paris couplés. Plaisirs: Conservez votre bonne humeur. Santé: Mangez des produits naturels.

SAGITTAIRE (22 nov. - 20 déc.) Généralités: Vous serez entouré de personnes actives qui risquent de vous fatiguer par leur agitation continue. La chance: Redoublez vos mises. Plaisirs: Recherchez plus de calme. Santé: Décontractez-vous.

CAPRICORNE (21 déc. - 19 janv.) Généralités: Mettez à jour votre budget afin de savoir exactement où vous en êtes. La chance: Mélangez favoris et outsider dans votre combinaison. Plaisirs: Restez en famille. Santé: Évitez les excès.

VERSEAU (20 janv. - 18 fév.) Généralités: Grâce à vos amis vous découvrirez de nouveaux horizons intéressants. La chance: Donnez des bases solides à votre jeu. Plaisirs: Nouez de nouveaux liens d'amitié. Santé: Évitez les aliments trop gras.

POISSONS (19 fév. - 20 mars) Généralités: Attachez-vous à résoudre certains problèmes personnels qui vous compliquent l'existence. La chance: Préférez les bons entraîneurs. Plaisirs: Montrez-vous plus généreux. Santé: Ne vous agitez pas trop.



SI VOUS AVEZ UN LOGEMENT
OU UN APPARTEMENT A LOUER
N'Y ALLEZ PAS PAR 4 CHEMINS...

LA ROUTE LA PLUS COURTE ENTRE VOUS
ET VOTRE FUTUR LOCATAIRE,
LES ANNONCES CLASSEES DU SOLEIL

10 lignes téléphoniques
VOUS Y MENENT.

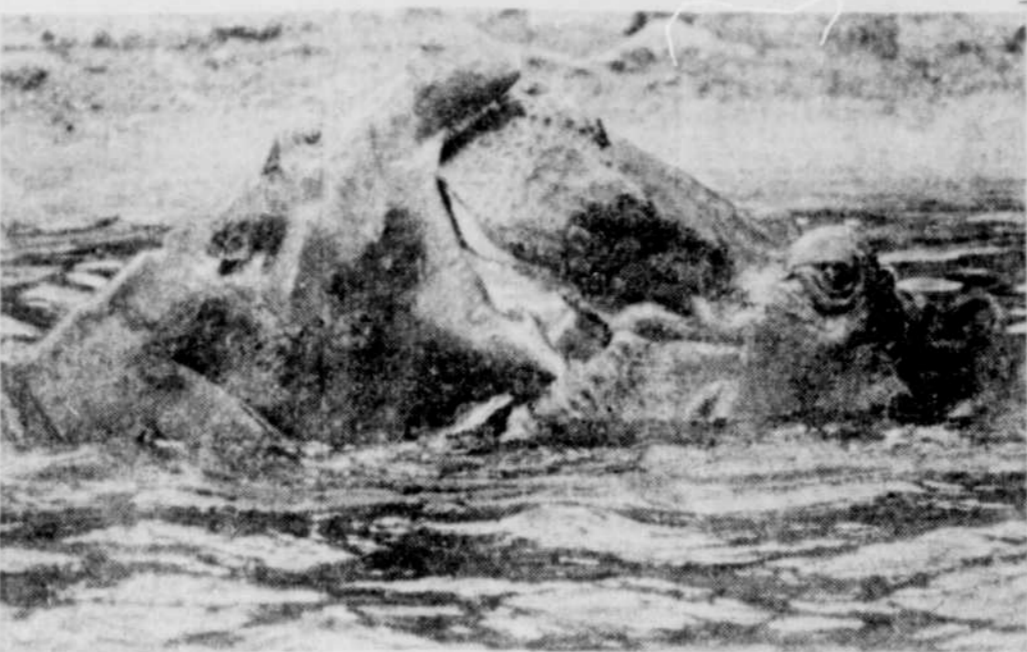


Prenez l'express. Prenez les Annonces Classées du Soleil. La place d'affaires de monsieur tout-le-monde. A votre service 12 heures par jour.

529-9231



LES ANNONCES CLASSEES
LE SOLEIL



PRISE DE BEC — Ces deux bestioles, deux hippopotames du zoo de la Nouvelle-Orléans, semblent littéralement vivre d'amour et d'eau fraîche. A leur manière, ils célèbrent l'arrivée du printemps alors que les Québécois, médusés par la tempête de hier soir, se demandaient encore quelle saison était censée commencer le 21 mars.

L'hindouisme fait boule de neige en Europe

BOMBAY (PC) — Des milliers d'Européens se tournent vers l'hindouisme pour échapper aux tensions de la civilisation industrielle, déclarent les chefs religieux de l'Inde.

Les journaux indiens parlent de «collaboration spirituelle» entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Inde. Un chroniqueur a écrit récemment: «L'Allemagne de l'Ouest a accéléré l'aide technologique à l'Inde, mais nous exportons vers ce pays un grand nombre de spiritualistes». Le Bombay Free Press signalait, il y a quelque temps, que le nombre des adeptes du Yoga en Allemagne de l'Ouest atteint maintenant 100.000.

En France, en Italie, en Norvège, au Danemark et en Suède, on assiste également à une montée continue de l'influence hindoue, a déclaré un professeur indien qui vient de séjourner en Europe. Le professeur Dayanand Banerjee, de Calcutta, est d'avis qu'un nombre de plus en plus grand d'Européens trouvent du réconfort dans l'hindouisme. «Il existe un vide spirituel, particulièrement en Allemagne de l'Ouest», déclare Banerjee.

Se'n lui, beaucoup d'Allemands, de Tchèques et autres habitants des pays communistes d'Europe choisiraient également l'hindouisme, si on leur en donnait l'occasion. «Mais ces régimes ont pour ainsi dire banni toute propagande religieuse», a-t-il dit.

A la suite d'un relevé effectué par l'agence de presse PTI (Press Trust of India) sur la popularité croissante de l'hindouisme en Europe occidentale, on a cité un théologien protestant de Francfort qui a déclaré que «les jeunes Allemands veulent découvrir une expérience plus profonde des réalités de la vie, à travers l'hindouisme».

Des détenus tiennent leurs gardiens en otage à New York

NEW YORK (UPI) — Trois prisonniers armés de couteaux et de pistolets se sont emparés ce matin de neuf gardes fédéraux dans le vieux pénitencier du Bas-Manhattan, où ils détiennent six d'entre eux, les trois autres ayant réussi à s'enfuir. Les deux détenus demandent leur libération en échange de celle de leurs otages.

Depêchées d'urgence sur les lieux, des unités de la police municipale ont cerné la prison avant d'y laisser entrer des responsables fédéraux qui ont immédiatement entamé des négociations avec les mutins.

Le pénitencier du Bas-Manhattan, conçu pour recevoir 137 détenus, contient déjà plus de 360 prisonniers, pour la plupart des narcomanes ou des trafiquants de drogue.

Violences estudiantines

ANKARA (AP) — Des étudiants de gauche et de droite se sont battus aux poings et aux couteaux dans la ville d'Ardahan, près de la frontière soviétique, et quatre personnes ont été blessées, dont un grièvement, ont annoncé, jeudi, les autorités locales.

C'est la troisième fois en une semaine que des violences estudiantines se produisent dans les montagnes de la Turquie orientale. Au cours de deux incidents semblables, 19 personnes ont été grièvement blessées.

A Ankara, les autorités ont annoncé que des mesures de sécurité avaient été prises dans la région pour empêcher de nouveaux incidents.

La "révolution tranquille" ne changera rien au sort du paysan éthiopien

CHACHA, Ethiopie (AP) — Geta Alemu vit sur une colline balayée par le vent, à 65 milles d'Addis Abeba. C'est tout son univers bien que la terre ne lui appartienne pas.

La révolution tranquille qui vient de menacer les fondements de l'Ethiopie, l'a à peine effleuré. Son sort est semblable à celui des autres paysans qui vivent en semi-servitude dans un Etat d'un autre âge.

«Oui, j'ai entendu parler des troubles à Addis Abeba, reconnaît-il. Les autobus ont cessé de circuler dans la région, mais je ne pouvais rien faire. Il n'y a qu'à attendre.»

L'Eglise copte possède 23 pour cent des terres arables d'Ethiopie. La noblesse et la bourgeoisie, petite mais riche, se partagent le reste.

VERITABLE PARI

Geta est au bas de l'échelle sociale, parmi les 10 millions d'Ethiopiens sans terre.

Ce hère en guenilles et aux dents clairsemées ignore jusqu'à son âge. Il sait qu'il est né deux ans après la ségale, la Grande Guerre. Mais tous les conflits tribaux sont des grandes guerres et leur nombre est incalculable.

La femme qui lui a donné huit enfants est ravagée par la variole. Pourtant, elle n'a jamais vu un médecin. Les paysans éthiopiens ont l'habitude de s'inoculer la maladie. Ils mélangent du pus de bouton à du miel et s'en mettent une boulette dans une narine. Le résultat de cette pratique, combattue par les médecins occidentaux, est de propager les épidémies plutôt que de les guérir.

Geta cultive trois petits champs de blé qui appartiennent à un riche avocat du nom de Stefanos. Le propriétaire l'autorise à garder le cinquième de la récolte et prend le reste.

«Si nous lui demandons d'en prendre moins, il nous obligera à quitter la terre et nous mourrons de faim. Il est facile d'avoir de la pierraille mais la bonne terre est rare. Seuls les riches en ont et ils sont tous pareils.»

La famille vit dans une sorte de borie aux pierres liées par du fumier de vache. Mais pour y loger, Geta Alemu doit accomplir une corvée pour son propriétaire. Il consacre six journées par an à couper le foin qui lui est ensuite revendu pour son bétail.

Les parents et leurs huit enfants dorment sur un sol en terre battue couvert de paille, à côté des moutons et des chèvres. Leurs seuls biens sont des paniers, des peaux de mouton, ainsi qu'un mortier et un pilon pour broyer le café.

La nuit, le gros bétail est parqué dans une autre cabane en pierre, entourée d'un mur élevé pour tenir à l'écart les chacals et les hyènes.

SA RICHESSE

Geta Alemu possède six

boeufs, 20 moutons, un âne et des poulets. Toutefois, la famille ne mange de la viande qu'à l'occasion des fêtes religieuses. L'ordinaire se compose d'jiera, pain d'orge caoutchouteux que l'on plonge dans le «wat» soupe de haricots et de piments. Les repas sont arrosés d'une bière nauséabonde faite à base d'orge.

«Je ne peux manger mes moutons ou mes poulets car je n'aurais rien à vendre sur le marché, explique-t-il. Je dois vendre mon bétail pour payer les impôts, acheter du foin, du sucre et du café. Ces boeufs sont ma vie. J'en ai besoin pour labourer.»

Chaque année, je tire 50 doulas de blé (1.650 lbs) de ma terre et je dois en donner 40 (1.320 lbs) à Stefanos. Je ne peux vendre les dix doulas qui me restent, car j'en ai besoin pour faire vivre ma famille. Il n'en reste même pas assez pour de nouveaux vêtements.»

Chaque année, Geta vend 10 moutons pour acheter le foin, payer son impôt foncier de \$3.00 et subvenir aux besoins de sa progéniture.

La coutume veut qu'il tue un mouton lorsqu'il a des visiteurs. Aussi, parfois, prend-il le pas être chez lui lorsque les voisins viennent le voir.

Une fois par semaine, l'épouse de Geta ou l'une des filles fait à pied les quatre milles qui conduisent au marché de Chacha pour acheter du sel, du sucre, du café et du poivre «berbere».

L'inflation s'est fait également sentir à la campagne. «Le pétrole lampant a doublé, nous ne pouvons pas épargner. Si quelqu'un tombe malade, nous devons vendre un boeuf.»

ANALPHABETISME

La famille est totalement analphabète. On a construit il y a quatre ans une école près de Chacha mais il n'y a pas de maître. Le prêtre qui avait été envoyé à la bas pour enseigner, s'est reconverti dans les affaires, parce que son traitement était insuffisant. De toutes façons, les enfants n'ont pas de temps à perdre à étudier, ils doivent travailler dans les champs.

Est-ce que le propriétaire est un homme bon?

«Il nous insulte et nous traite comme des esclaves, mais c'est toujours comme ça. Qu'il soit bon ou non, j'ai intérêt à faire ses éloges pour ne pas être chassé de ma terre.»

Quand on demande à Geta Alemu quel est son vœu le plus cher, la question l'étonne par sa stupidité.

«De la terre naturellement. Si je demandais des vêtements, ils pourraient s'user. Si je demandais un boeuf, il pourrait mourir. Mais avec la terre, je pourrais avoir tout cela pour moi-même.»

Geta Alemu est né ici et il y mourra. Le vent de l'histoire ne souffle pas dans la région.



Washington soutiendrait les rebelles kurdes

(D'après AFP, UPI et Reuter) — Même si des contacts auraient été établis récemment entre les Etats-Unis et l'Irak en vue d'améliorer les relations entre les deux pays, Washington fournirait des avions F-105 de combat aux rebelles kurdes et entrainerait secrètement du personnel kurde pour les piloter.

Une dizaine de F-105 seraient actuellement stationnés sur une base irakienne et on s'attend à ce que les pilotes kurdes soient en mesure de les commander à la fin du mois.

Une délégation kurde serait par ailleurs arrivée à Bagdad pour s'entretenir avec les dirigeants irakiens de l'application du décret qui accorde l'autonomie aux régions d'Irak à prédominance kurde, rapportait hier l'Agence de presse du Moyen-Orient.

La délégation kurde, conduite par M. Dara Tawfik, membre du Parti démocratique kurdiste

(PDK), est porteur de ses propres propositions afin de faire passer l'autonomie dans les faits et de mettre fin à la révolte déclenchée quelques jours après la publication du décret d'autonomie par Bagdad.

L'Agence du Moyen-Orient ajoute que des personnalités kurdes n'appartenant pas au PDK avaient offert leur médiation.

DECES et AVIS DIVERS

• RHETORIQUES et AMICALES • FUNERAIRES • REMERCIEMENTS et MEMORIAM • SERVICES ANNIVERSAIRES • FAVEURS

horaire de television

CJBR (Canal 3) Rimouski VENDREDI 22 MARS

705 AVIS DE DECES

ARTEAU (Charles) - A Montreal, le 18 mars 1974, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Charles Arteau, autoprofessionnel de Québec, époux de dame Hélène Boudieu, père de Pierre. Les funérailles ont eu lieu vendredi le 22 mars. Le convoi funéraire est parti de la Maison Urgel Bourras, 130 Henri Bourras, Est, pour l'église St-Nicolas où le service a été célébré à 10h et de là au cimetière Côte des Neiges. 872061

AUCLAIR (Louis) - A Québec, le 20 mars 1974, à l'âge de 68 ans, est décédé Louis Auclair, exchauffeur de taxi, époux de feu dame Emma Tardif. Il demeurait au 254, rue Roitelet, Neufchâtel. Les funérailles auront lieu samedi à 10h. Départ de la résidence funéraire de Sylvio Marceau Inc., 2701 rue Marie de l'Incarnation, à 9h50 pour l'église de St-Malo et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil sa fille, son gendre, M. et Mme Claude L'Hérault (Murielle); ses frères et sœurs, Frère François Auclair, M. Adrien Auclair, Mme Malvina Rowley M. et Mme Eugène Seguin (Victoria), Mme Juliette Auclair, sa belle-sœur, Mme Marguerite Boutet. Salon fermé de 5h à 7h. 887700

BENOIT (Laura Pascal) - A Québec, le 21 mars 1974, à l'âge de 71 ans, est décédée Laura Pascal, épouse de Albert Benoit. Elle demeurait au 100, rue Duquesne, Donnacona. Les funérailles auront lieu dimanche le 24 à 3h. Départ de la résidence funéraire de D. Denis Inc., 324, rue Notre-Dame, Donnacona. 884296

à 2h45 pour l'église St-Agnès et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, Pierre, Jean-Paul (Yvette Gagnon), Isabelle (Mme Marcel Padoni), Cécile (Mme Denis Denis), Eloi (Solange Beaumont), Jean-Baptiste (Lucille Paq); ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Alexina (Mme Jean Fournie), Rosa (Mme Joseph Carrier), Lucie (Mme Léopold Frenette), Cécile (Mme Charles Cadrin), Thérèse (Mme Guy Paradis), M. et Mme Pierre Pascal, M. et Mme Jean-Baptiste Pascal, M. Edgard Pascal, M. et Mme Gérard Pascal, M. Edouard Pascal, M. Henri-Paul Pascal, M. Évangéliste Bédard; ainsi que plusieurs neveux et nièces. 870070

BERNARD (Théodore) - A Québec, le 20 mars 1974, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Théodore Bernard, époux de dame Yvonne Blanchet. Il demeurait au 7115, Place Noël, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu lundi le 25 mars à 10h. Départ du funérarium Lépine Ltée, 7685, 1ère Avenue, Charlesbourg. à 9h45 pour l'église St-Charles Borromée et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Roger Bernard, M. et Mme Paul Gravel (Jeannine), M. et Mme Robert Bernard, M. et Mme Marcel Tremblay (Gracia), son beau-frère et sa belle-sœur, M. et Mme Antonio Leclerc. 870140

COTE (Jacques) - A l'Hôpital St-Sacrement, le 20 mars 1974, à l'âge de 28 ans et 3 mois, est décédé Jacques Côté, fils de M. Arthur Côté et de feu dame Marie-Anne Drolet. Il demeurait au 1558, Champigny est. Les funérailles auront lieu samedi le 23 mars à 10h00. Départ de la résidence funéraire J. Léo Bedard, 1547, Notre-Dame Ancienne Lorette à 9h50 pour l'église de l'ancienne Lorette et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son père, ses frères, sa sœur, son beau-frère et ses belles-sœurs: Marie-Marthe (Mme Yvon Lavoie), Raymond (Monique Moisan), Robert (Rachel Mercier), Michel. Plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. 881341

DESLISLE (Gabriel) - A Québec le 20 mars 1974, à l'âge de 58 ans, est décédé monsieur Gabriel Deslisle, fils de feu monsieur Joseph Deslisle et de feu dame Georgianna Pouliot. Les funérailles auront lieu samedi à 10h. Départ de la résidence funéraire Cloutier Limitée, 120 rue St-Jean à 9h45 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. 880548

DESMETTES (Charles-Edouard) - A Québec, le 20 mars 1974, à l'âge de 77 ans et 10 mois, est décédé M. Charles-Edouard Desmettes, époux de dame Gertrude Laforgue. Il demeurait au 774, rue des Mélézes, Ste-Foy, autoprofessionnel de Chicoutimi. Les funérailles auront lieu lundi à 10h. Départ de la résidence funéraire Gravel & Fils, 304, rue Racine est, Chicoutimi. à 9h45 pour la cathédrale de Chicoutimi et de là au cimetière de Chicoutimi. 881006

DESBRIENS (Cécile Bouchard) - A Miami, le 19 mars 1974, à l'âge de 57 ans, est décédée dame Cécile Bouchard, épouse de M. Henri Desbriens, employé de la ville de Québec. Elle demeurait au 3234, ave de Colisée. Les funérailles auront lieu lundi le 25 mars à 10h.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 990, 1ère Avenue à 9h45 pour l'église Ste-Odile et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, Nicole et Jocelyne; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Omer Bérubé (Alice), M. et Mme Camille Landry (Olivia), M. et Mme Réal Laforgue (Eliane), M. et Mme Maurice Dubé (Diana), M. et Mme Armand Bouchard, M. et Mme Léon Bouchard, M. et Mme Maurice Bouchard, M. et Mme Albert Eouchar, Mme Berthe Bouchard-Antel, M. et Mme Gérard Desbriens, M. et Mme Lauréat Desbriens, M. et Mme Paul Hudon. Heures de visites de 2h à 5h et de 7h à 10h. 879145

KAZANOVITCH (Serge) - A Gaspé, le 20 mars 1974, à l'âge de 27 ans, est décédé accidentellement Serge Kazanovitch, fils de Dimitri Kazanovitch et de Genevieve Lassinet. Il demeurait au 380, chemin St-Louis. Les funérailles auront lieu lundi le 25 mars à 10h. Départ de la résidence funéraire Lépine Ltée, 300, chemin Ste-Foy à 9h30 hres pour All Saints' Chapel, près de la Cathédrale, 29-31 rue Desjardins et de là au cimetière Mount Hermon. Il laisse dans le deuil outre ses père et mère; oncles et tantes: Mme Lydia Chabotow, de Los Angeles, M. et Mme Constantin Grigorovitch Parksky, de Washington, M. et Mme Boris Grigorovitch Parksky, de New York, grands-oncles et grand-tantes: M. et Mme Michel Kazanovitch, de Montréal, M. et Mme Dimitri Kachkaroff, de New York, M. et Mme Olga Kachkaroff Paulian, de France, ainsi que plusieurs cousins et cousines. 884296

LA BARRE (Paul) - A Montréal, le 21 mars 1974, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Paul La Barre, autoprofessionnel de Trois-Rivières, fils de feu M. Charles La Barre et de feu dame Carrie Whiteford. Il demeurait sur la rue de La Roche à Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 23 mars à 10h. Départ de la résidence funéraire Richard Georges Godin Ltée, 523, rue Rachel est, Montréal pour l'église St-Jean Baptiste et de là au cimetière de Trois-Rivières. Il laisse dans le deuil sa sœur, Mme Léopold Deslites (Ella); son beau-père, M. Léopold Deslites, C.R.; sa belle-sœur, Mme William La Barre, ainsi que plusieurs neveux et nièces. 875257

LAROCHELLE (Gemma Hayes) - A l'Hôpital Laval, le 19 mars 1974, à l'âge de 51 ans et 6 mois, est décédée Gemma Hayes, épouse de Henri Larochelle. Elle demeurait au 104, rue Lauzé, Lac Etchemin. Les funérailles auront lieu samedi le 23 mars à 10h30. Départ des salons Claude Marcoux Ltée, Place de l'Église, Charny à 10h20 pour l'église de Charny et de là au cimetière St-Romuald. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Jean-Claude Cloutier (Micheline), M. et Mme Alain Larochelle (Christianne Rouleau), ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs. 881413

LECOURS (Florence Turgeon) - A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 20 mars 1974, à l'âge de 57 ans, est décédée dame Florence Turgeon, épouse de Donat Lecours. Elle demeurait au 120, boul. Lapière, St-Emile. Les funérailles auront lieu samedi à 11h. Départ de la résidence funéraire Falard Inc., 30, rue St-Joseph Loretteville à 10h45 pour l'église de St-Emile et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, M. et Mme Georges Lecours, M. et Mme André Lecours, Mme Hélène Lirette, M. et Mme Claude Lecours, M. et Mme Oniel Lecours, M. et Mme Raymond Bilodeau (Lise); ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Gédéon Turgeon, M. et Mme Roméo Turgeon, M. et Mme Emile Turgeon, Mme Rachel Michaud, M. et Mme Rosaire Turgeon, M. et Mme Maurice Turgeon, M. et Mme Oniel Turgeon, M. et Mme Edgar Turgeon, M. et Mme Bernard Turgeon, plusieurs petits-enfants. 881625

LEVEILLE (Annette Dorion) - A Lévis, le 21 mars 1974, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Annette Dorion, épouse de feu Lucien Léveillé. Elle demeurait au 27 Ste-Thérèse, Lévis. Les funérailles auront lieu lundi à 10h. Départ de Gilbert et Turgeon Ltée, 58, avenue Bégin, Lévis à 9h45 pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Paul-Henri Breton (Thérèse), M. et Mme Denis Léveillé (Yolande Dorion), épouse de feu Lucien Léveillé, M. et Mme Jean-Marie Léveillé (Fernande Carrier), M. et Mme Paul Eugène Léveillé (Laurette Lavertue), M. et Mme Jacques Léveillé (Jeannine Couture), M. et Mme Bernard Léveillé (Colette Richard), M. et Mme Rodrigue Chouinard (Lucie Léveillé), Sœur Monique Léveillé, une sœur Mlle Juliette Dorion; ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, cousins et cousines. 878777

MAILLOUX (Auguste) - A Québec le 20 mars 1974, à l'âge de 66 ans est décédé M. Auguste Mailloux, agronome, époux de dame Aurella Baril. Il demeurait au 1583, boul. St-Cyrille ouest. Le jour et l'heure seront annoncés plus tard. M. Mailloux est présentement exposé au Funérarium Lépine Ltée, 1584, chemin St-Louis. M. Mailloux est né à Périnbonka le 25 novembre 1907, il obtint son baccalauréat des Arts au Séminaire de Chicoutimi puis une licence en agronomie de l'université Laval. Il se spécialisa ensuite en biologie à l'université de Montréal, pour se consacrer après à l'enseignement universitaire. Parallèlement à cet enseignement, il rédigea plusieurs ouvrages spécialisés relatifs à la cartographie des sols. Il fut plus particulièrement directeur fondateur des cours des Sciences de la Terre à l'École d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière et assumait la direction de la division des Soils du Ministère de l'Agriculture. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa fille Louise (Mme Roger Garneau); ses fils: Jules et Laurent (décédé accidentellement le même jour), Benoit, avocat, son gendre: M. Roger Garneau ainsi que ses petits-enfants: Marie Charlotte et Jérôme; ses frères et sœurs: Mme Irénée Lavoie (Georgette) d'Alma, Mme François Boivin (Thérèse) de M. et Mme Ernest Boivin, M. Georges-Arthur et Lionel Boivin de Périnbonka, et Ange-Aimé Boivin de Dolbeau. Il laisse également ses beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme Roger Baril agronome de Ste-Foy, M. Laurent Baril agronome de Montréal, M. et Mme Roméo Baril et Léo Baril de Montréal. Prière de ne pas envoyer de fleurs, adressez vos dons à l'Institut de Cardiologie de Québec. 879147

MARTEL (Laurentine Laliberté), M. et Mme Henri Martel (Germaine Labrecque), M. et Mme Léo-Paul Martel (Marguerite Debois), M. et Mme Lucien Ferland (Jeannette Martel), M. et Mme Lorenzo Martel (Jeanne d'Arc Forgues), M. et Mme Amedée Martel (Marguerite Deroche), M. et Mme Adrien Forgues (Blanche Martel), M. et Mme Gérard Martel (Jeannette Loupret), M. et Mme Jean-Charles Martel (Antoinette Fortier), M. et Mme Raymond Martel (Claire Sansfaçon), son frère M. Eugène Martel, belles-sœurs Mme Honoré Martel, Mme Edmond Martel, Mme Eugène Martel, ses petits-enfants, ainsi que ses neveux, nièces, cousins et cousines. Le salon sera ouvert de 1 à 5 heures et de 7 à 10 heures. 880728

MOFFET (Fernande) - A Québec le 20 mars 1974, à l'âge de 46 ans est décédée mademoiselle Fernande Moffet, employée du CNR, fille de feu monsieur Jean-Charles Moffet et de feu dame Dolores Fréchet. Les funérailles auront lieu samedi à 10h. Départ de la résidence funéraire Cloutier Limitée, 990, 1ère Avenue à 9h45 pour l'église Ste-Claire d'Assise et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mlle Claire Moffet, M. et Mme Gilbert Lacroix (Jeannine), M. et Mme Jean-Guy Laplante (Françoise), M. et Mme Jean-Paul Moffet (Simone Lefrançois), M. Maurice Moffet. 880549

PLANTE (Joseph) - A Lévis, le 21 mars 1974, à l'âge de 71 ans et 4 mois, est décédé M. Joseph Plante, ex-employé de la Traversée de Lévis, époux de Mme Anna-Marie Eoiard. Il demeurait au 100, rue Napoléon, Lévis. Les funérailles auront lieu lundi à 9h30. Départ de Gilbert et Turgeon Ltée, 58, avenue Bégin, Lévis à 9h15 pour l'église de Christ-Roi et de là au cimetière Mont-Marie. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Raymond Plante (Jeannine Turmel), M. et Mme René Plante (Jeannine), M. et Mme Fernand Huot (Gilberte); ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Mme Gédéon Blouin, M. et Mme Henri Plante, M. Omer Plante, Mme Adrien Boillard, M. et Mme Emile Boillard, M. et Mme Fernand Boillard; ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. 879878

POULIN (Clément) - A Gaspé, le 20 mars 1974, à l'âge de 22 ans, est décédé accidentellement M. Clément Poulin, fils de M. Fernand-Jacques Poulin, industriel, et de dame Pauline Fortier. Il demeurait au 1185, avenue des Érables. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 mars, à 14h. Départ du funérarium Lépine Ltée, 300, chemin Ste-Foy à 13h45 pour l'église Saint-Jomnique et de là au cimetière Belmont. Il était étudiant pilote d'hélicoptère. Il laisse dans le deuil outre son père et mère, ses frères et sœurs: M. Jean Patrice Poulin, pilote, M. Louis Poulin, pilote, Mlle Constance Poulin, étudiante, M. Dominique Poulin, étudiant, M. Jean-Guy Poulin, étudiant, M. Simon-Pierre Poulin, étudiant, ainsi que plusieurs oncles, tantes, cousins et cousines. 884281

REMERCIEMENTS - Les familles Caron et Gauvin remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de Mme Berthe Caron, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci. 878600

SERVICES ANNIVERSAIRES - BELLEAU (ALBERT) Samedi le 23 mars 1974, à 4 heures p.m., en l'église de Saint-David, sera chanté le service anniversaire de Monsieur Albert Belleau, époux de feu dame Arthémise Michaud. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 881227

BOUTIN (Aimée) Samedi le 23 mars 1974, à 4 heures p.m. en l'église de St-Lambert de Lévis sera chanté le service anniversaire de feu Monsieur Aimée Boutin époux de feu dame Anna Turgeon. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 877403

BOUCHARD (Paul) - Il y a déjà un an que ton départ nous a profondément marqués mais ton souvenir demeure à jamais dans nos coeurs. Samedi le 23 mars à 11h a.m. en l'église St-Denis, Ste-Foy, sera chanté le service anniversaire de Paul Bouchard décédé tragiquement il était pensionnaire à la Fraternité St-Laurent, Cap-Rouge chez les Capucins. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 880280

MORIN (Eugène) - Samedi le 23 mars 1974 à 4 heures p.m., en l'église St-Thomas d'Aquin de Ste-Foy, sera célébrée une messe anniversaire pour M. Eugène Morin, agronome, époux de feu Mme Catherine Morin et de Mme Marie-Thérèse Lapointe. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 880280

PLANTE (CAROLINE) Samedi le 23 mars à 16 heures en l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier sera chanté le service anniversaire de Mlle Caroline Plante. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 881051

ROCHON (Olivine Jobin) - Samedi le 23 mars 1974, à 9 heures a.m., en l'église St-Sacrement de Québec, sera chanté le service anniversaire de Olivine Jobin, épouse de Joseph Rochon. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 880549

SERVICES SPECTACULAIRES - 790 MONUMENTS FUNERAIRES - THERIAULT & FILS - 730, 1ère AVENUE, Québec, 324-1561 - 874255 - VILLENEUVE monument, lettres, depuis 1897, 1029 St-Vallier Ouest, 527-8854, 323-5394 - 870460

TEMPÉRATURES - MONTREAL (PC) - Voici les prévisions pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais, émises par le bureau météorologique de Montréal vendredi avec un aperçu pour samedi. En degrés Celsius, entre parenthèses. Région de l'Abittibi: période de nuages avec possibilité de quelques chutes de neige locales. Minimum de zéro à moins 5 (-2). Maximum de 5 à 10 (-15 à -12). Aperçu pour samedi: Nuageux et froid avec possibilité de neige. Régions de Pontiac-Témiscamingue, de Chibougamau et de la Haute-Mauricie: minimum zéro (-18). Périodes de nuages avec possibilité de chutes de neige locales. Maximum de 10 à 15 (-12 à -9). Samedi: nuageux et froid avec possibilité de neige. Régions d'Ottawa et de Montréal: minimum de 10 à 15 (-12 à -9). Périodes ensoleillées et froid. Maximum de 20 à 25 (-7 à -4). Samedi: de la neige. Régions des Laurentides et des Cantons de l'Est: minimum de 10 (-12). Périodes ensoleillées et froid. Maximum de 20 (-7). Samedi: de la neige. Régions de Saguenay-Lac Saint-Jean, de Québec et de Trois-Rivières: généralement nuageux. Minimum 10 (-12). Maximum 20 (-7). Samedi: de la neige. Régions de Rimouski, de Baie-Comeau, de Sept-Îles et de Gaspé: accumulation totale prévue de six pouces et plus. Vents de l'est du nord-ouest de 15 à 20 milles à l'heure, minimum de zéro à 5 (-18 à -15). Maximum 15 (-9). Samedi: nuageux.

SOLEIL - SAMEDI - Lever 5.43 - Coucher 18.02

MARÉE - SAMEDI - Basse 2h25 - Haute 7h15 - Basse 14h35 - Haute 19h25

LE SOLEIL - BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS, LE SOLEIL EST A VOTRE PORTE.

PAR RESPECT POUR LE DECES DE MME JEAN COTE - LES BUREAUX ET LES SERVICES DE TRANSPORT DE JEAN COTE TRANSPORT - LAC-A-LA-CROIX, CTE LAC-ST-JEAN, SERONT FERMES DU 20 AU 23 MARS 1974. LE SERVICE AURA LIEU LE 23 MARS A 3h30 P.M.

CBGAT (Canal 9) Matane - VENDREDI 22 MARS - 6.00 Skippy - 6.30 Le 24 - nouvelles régionales - 7.30 Marcus Weiby, M.D. - 8.30 Hors série: "Elisabeth R" - 10.00 Dossiers - 10.30 Téléjournal national et provincial - 10.53 Nouvelles du sport et météo - 11.00 Appellez-moi Lise - 12.00 Cinéma: "Adolphe"

SAMEDI - 12.00 Roller Derby - 12.00 Pst. Pst - 2.00 Univers des sports: Cham Monde Curling - 4.00 Film - 4.30 Le monde en liberté - 5.00 Chevaux du soleil - 5.30 Sur le matelas - 6.30 Coop 001 - 7.00 Wait Disney - 8.01 Soirée Hockey: "Louis à Mtl" - 10.31 Téléjournal - 10.47 Nouvelles du sport - 11.01 Cinéma: "Un pyjama pour deux"

DIMANCHE - 8.55 O Canada - 9.00 Grangallo & Pettiro - 9.30 Poly à Venise - 10.00 Une fleur m'a dit - 10.15 Le jour du Seigneur - 11.00 Lutte Grand-Prix - 12.00 Semaine verte - 1.00 D'hier à demain: naissance d'un opéra - 2.00 Univers des sports: championnat du monde patinage artistique - 3.30 Les jeunes scientifiques - 4.00 Chantier 74 - 4.30 Message de vie - 4.45 Heure de la Bonne Nouvelle - 5.00 5-D - 6.00 Soirée canadienne - 7.00 Quelle famille - 7.31 Beaux Dimanches: l'Tempo - 11.00 Écoute - 10.00 Flèche du temps - 10.30 Téléjournal - 10.46 Sport dimanche - 11.00 Politique Atout - 11.30 Danse sur un arc-en-ciel - 12.00 Pépinot - 12.30 Boubou - 1.31 Téléjournal - 1.36 Femme d'aujourd'hui - 2.31 Cinéma: "La tête contre les murs" - 4.00 Bobino - 4.30 Les Égrogres - 5.00 Dakdari - (c) indique la couleur

LUNDI - 9.10 O Canada - 9.15 En mouvement - 9.30 Les Oriens - 9.45 Film - 10.00 Les Chiboukis - 10.15 Du soleil à 5 cents - 10.30 Pour vous mesdames - 11.00 Les recettes de Juliette - 11.30 Danse sur un arc-en-ciel - 12.00 Pépinot - 12.30 Boubou - 1.31 Téléjournal - 1.36 Femme d'aujourd'hui - 2.31 Cinéma: "La tête contre les murs" - 4.00 Bobino - 4.30 Les Égrogres - 5.00 Dakdari - (c) indique la couleur

LUNDI - 9.15 En mouvement - 9.30 Les Oriens - 9.45 Film - 10.00 Les Chiboukis - 10.15 Du soleil à 5 cents - 10.30 Personnalité féminine - 11.00 Les recettes de Juliette - 11.30 Danse sur un arc-en-ciel - 12.00 Pépinot - 12.30 Boubou - 1.31 Téléjournal - 1.36 Femme d'aujourd'hui - 2.31 Cinéma: "La tête contre les murs" - 4.00 Bobino - 4.30 Les Égrogres - 5.00 Dakdari

CHAU (Canal 5) Carleton - SA MED 23 MARS - 8.45 Ouverture - 9.00 Mini-fée - 9.30 Yogi l'ours - 10.00 Mon ami Ben - 10.30 Lasse - 11.00 Téléchrome - 12.00 Héros du samedi - 1.00 Pst - Pst - 2.00 Digeste femme d'aujourd'hui - 3.00 Le monde en liberté - 3.30 Cinéma Jeunesse - 5.00 Télé-Publik - 5.30 Lutte Grand-Prix - 6.30 Téléjournal - 6.40 Nouvelles sport - 6.50 Cinéro présente - 7.00 Walt Disney - 8.00 La Soirée du Hockey: "St-Louis à Montréal" - 10.31 Téléjournal - 10.47 Nouvelles du sport - 11.01 Cinéma: "Un pyjama pour 2"

DIMANCHE - 8.45 Ouverture - 9.00 Mini-fée - 9.30 Yogi l'ours - 10.00 Mon ami Ben - 10.30 Lasse - 11.00 Téléchrome - 12.00 Héros du samedi - 1.00 Pst - Pst - 2.00 Digeste femme d'aujourd'hui - 3.00 Le monde en liberté - 3.30 Cinéma Jeunesse - 5.00 Télé-Publik - 5.30 Lutte Grand-Prix - 6.30 Téléjournal - 6.40 Nouvelles sport - 6.50 Cinéro présente - 7.00 Walt Disney - 8.00 La Soirée du Hockey: "St-Louis à Montréal" - 10.31 Téléjournal - 10.47 Nouvelles du sport - 11.01 Cinéma: "Un pyjama pour 2"

LUNDI 23 MARS - 8.15 Ouverture - 8.15 En mouvement - 8.30 Les Oriens - 9.45 Saturnin - 10.00 Les Chiboukis - 10.15 Du soleil à 5 cents - 10.30 Personnalité féminine - 11.00 Les recettes de Juliette - 11.30 Santé à l'horizon - 11.45 Documentaire - 12.00 Pépinot - 12.30 Boubou - 1.31 Téléjournal - 1.36 Femme d'aujourd'hui - 2.31 Cinéma: "La tête contre les murs" - 4.00 Bobino - 4.30 Les Égrogres - 5.00 Skippy - 5.30 Souper-causette: Horaire - Antenne éducative - Émission Diocésaine - Notre Monde - Marit. auj. (Magazine) - Sports - Marit. (Nouvelles Régionales) - Nouvelles CBGAT - De ci, De ça - Météo - 7.00 Sous mon toit - 7.30 Les Pierrafeu - 8.00 Les Forges St-Maurice - 8.30 Mont-Joye - 9.00 Destination Canada - 9.31 Boney - 10.30 Télé. Nat. & Internat. - 10.45 Télé. Provinciale - 10.53 Nouvelles sport & météo - 11.00 Appellez-moi Lise - 12.00 Cinéma: "Les coeurs verts" - (c) indique la couleur.

LE SERVICE AURA LIEU LE 23 MARS A 3h30 P.M.

LE SERVICE AURA LIEU LE 23 MARS A 3h30 P.M.

CRKT (Canal 7) Riv.-du-Loup - VENDREDI 22 MARS - 7.00 Sprint - 7.30 Marcus Weiby M.D. - 8.31 Hors Série: Elizabeth R - 10.00 Dossier: Les droits de l'enfant - 10.30 Téléjournal Nat. & Int. - 10.45 Téléjournal provincial - 10.53 Nouvelles du sport et météo - 11.00 Appellez-moi Lise - 12.00 Cinéma: Adolphe

SAMEDI - 12.00 Roller Derby - 12.00 Pst. Pst - 2.00 Univers des sports: Cham Monde Curling - 4.00 Film - 4.30 Le monde en liberté - 5.00 Chevaux du soleil - 5.30 Sur le matelas - 6.30 Coop 001 - 7.00 Wait Disney - 8.01 Soirée Hockey: "Louis à Mtl" - 10.31 Téléjournal - 10.47 Nouvelles du sport - 11.01 Cinéma: "Un pyjama pour deux"

DIMANCHE - 8.55 O Canada - 9.00 Grangallo & Pettiro - 9.30 Poly à Venise - 10.00 Une fleur m'a dit - 10.15 Le jour du Seigneur - 11.00 Lutte Grand-Prix - 12.00 Semaine verte - 1.00 D'hier à demain: naissance d'un opéra - 2.00 Univers des sports: championnat du monde patinage artistique - 3.30 Les jeunes scientifiques - 4.00 Chantier 74 - 4.30 Message de vie - 4.45 Heure de la Bonne Nouvelle - 5.00 5-D - 6.00 Soirée canadienne - 7.00 Quelle famille - 7.31 Beaux Dimanches: l'Tempo - 11.00 Écoute - 10.00 Flèche du temps - 10.30 Téléjournal - 10.46 Sport dimanche - 11.00 Politique Atout - 11.30 Danse sur un arc-en-ciel - 12.00 Pépinot - 12.30 Boubou - 1.31 Téléjournal - 1.36 Femme d'aujourd'hui - 2.31 Cinéma: "La tête contre les murs" - 4.00 Bobino - 4.30 Les Égrogres - 5.00 Dakdari - (c) indique la couleur

LUNDI - 9.10 O Canada - 9.15 En mouvement - 9.30 Les Oriens - 9.45 Film - 10.00 Les Chiboukis - 10.15 Du soleil à 5 cents - 10.30 Pour vous mesdames - 11.00 Les recettes de Juliette - 11.30 Danse sur un arc-en-ciel - 12.00 Pépinot - 12.30 Boubou - 1.31 Téléjournal - 1.36 Femme d'aujourd'hui - 2.31 Cinéma: "La tête contre les murs" - 4.00 Bobino - 4.30 Les Égrogres - 5.00 Dakdari - (c) indique la couleur

LUNDI - 9.15 En mouvement - 9.30 Les Oriens - 9.45 Film - 10.00 Les Chiboukis - 10.15 Du soleil à 5 cents - 10.30 Personnalité féminine - 11.00 Les recettes de Juliette - 11.30 Danse sur un arc-en-ciel - 12.00 Pépinot - 12.30 Boubou - 1.31 Téléjournal - 1.36 Femme d'aujourd'hui - 2.31 Cinéma: "La tête contre les murs" - 4.00 Bobino - 4.30 Les Égrogres - 5.00 Dakdari

SOLEIL - SAMEDI - Lever 5.43 - Coucher 18.02

MARÉE - SAMEDI - Basse 2h25 - Haute 7h15 - Basse 14h35 - Haute 19h25

LE SOLEIL - BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS, LE SOLEIL EST A VOTRE PORTE.

PAR RESPECT POUR LE DECES DE MME JEAN COTE - LES BUREAUX ET LES SERVICES DE TRANSPORT DE JEAN COTE TRANSPORT - LAC-A-LA-CROIX, CTE LAC-ST-JEAN, SERONT FERMES DU 20 AU 23 MARS 1974. LE SERVICE AURA LIEU LE 23 MARS A 3h30 P.M.

LE SERVICE AURA LIEU LE 23 MARS A 3h30 P.M.

SOLEIL - SAMEDI - Lever 5.43 - Coucher 18.02

MARÉE - SAMEDI - Basse 2h25 - Haute 7h15 - Basse 14h35 - Haute 19h25

LE SOLEIL - BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS, LE SOLEIL EST A VOTRE PORTE.

PAR RESPECT POUR LE DECES DE MME JEAN COTE - LES BUREAUX ET LES SERVICES DE TRANSPORT DE JEAN COTE TRANSPORT - LAC-A-LA-CROIX, CTE LAC-ST-JEAN, SERONT FERMES DU 20 AU 23 MARS 1974. LE SERVICE AURA LIEU LE 23 MARS A 3h30 P.M.

LE SERVICE AURA LIEU LE 23 MARS A 3h30 P.M.

LE SERVICE AURA LIEU LE 23 MARS A 3h30 P.M.

LE SERVICE AURA LIEU LE 23 MARS A 3h30 P.M.

LE SERVICE AURA LIEU LE 23 MARS A 3h30 P.M.

LE SERVICE AURA LIEU LE 23 MARS A 3h30 P.M.

LE SERVICE AURA LIEU LE 23 MARS A 3h30 P.M.